

Équipements et services dans les agglomérations

Inventaire des sources de données

Équipements et services dans les agglomérations

Inventaire des sources de données

Certu

centre d'Études sur les réseaux,
les transports, l'urbanisme
et les constructions publiques
9, rue Juliette Récamier
69456 Lyon Cedex 06
téléphone: 04 72 74 58 00
télécopie: 04 72 74 59 00
www.certu.fr

Avis aux lecteurs

La collection Rapports d'étude du Certu se compose de publications proposant des informations inédites, analysant et explorant de nouveaux champs d'investigation. Cependant l'évolution des idées est susceptible de remettre en cause le contenu de ces rapports.

Le Certu publie aussi les collections :

Dossiers : Ouvrages faisant le point sur un sujet précis assez limité, correspondant soit à une technique nouvelle, soit à un problème nouveau non traité dans la littérature courante. Le sujet de l'ouvrage s'adresse plutôt aux professionnels confirmés. Ils pourront y trouver des repères qui les aideront dans leur démarche. Mais le contenu présenté ne doit pas être considéré comme une recommandation à appliquer sans discernement, et des solutions différentes pourront être adoptées selon les circonstances.

Références: Cette collection comporte les guides techniques, les ouvrages méthodologiques et les autres ouvrages qui, sur un champ donné, présentent de manière pédagogique ce que le professionnel doit savoir. Le Certu a suivi une démarche de validation du contenu et atteste que celui-ci reflète l'état de l'art. Il recommande au professionnel de ne pas s'écarter des solutions préconisées dans le document sans avoir pris l'avis d'experts reconnus.

Débats : Publications recueillant des contributions d'experts d'origines diverses, autour d'un thème spécifique. Les contributions présentées n'engagent que leurs auteurs.

Catalogue des publications disponible sur : <http://www.certu.fr>

Procert 13011-60

Organisme commanditaire : Certu : centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques 9, rue Juliette Récamier 69456 Lyon Tél : 04 72 74 58 00 Fax : 04 72 74 59 00		
Titre : Equipements et services dans les agglomérations		
Sous-titre : Inventaire des sources de données	Date d'achèvement : Juin 2009	Langue Français
Organisme auteur : Certu	Rédacteurs : Benoît Gourgand & Geneviève Roche / Certu	Relecteurs assurance qualité : Monique Gadais & Gilles Quéré / Certu
Résumé L'objectif de cette étude est de recenser et présenter les sources de données qui permettent de connaître les équipements et services proposés à la population dans les agglomérations. Cet inventaire ne prétend pas être exhaustif dans la mesure où, pour l'essentiel, les bases décrites sont les principales bases de données portant sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, les bases de données à statut privé ne sont pratiquement pas abordées, à l'exception de celle développée par la société Inexia Menighetti Programmation, qui a été utilisée dans plusieurs études au Certu. Chaque source est décrite succinctement avec un regard porté sur les possibilités d'utilisation et les conditions d'accès aux données. Pour la Base de Données des Équipements et des Services (BDE) de la société Inexia Menighetti Programmation, vient s'ajouter un exemple de l'utilisation qui en a été faite au Certu, dans le cadre des travaux du programme Interface Urbanisme-Déplacements.		
Mots-clés : Source de données, services, équipements, observation urbaine	Diffusion : libre Rapport téléchargeable sur : www.certu.fr	
Nombre de pages : 54 pages	Confidentialité : non	Bibliographie : non

Sommaire

Introduction	7
1. Les sources à statut « public »	8
1.1 Les bases multi-équipements	8
1.2 Autres sources de données, spécifiques à un domaine	15
2. Les sources à statut « privé »	22
2.1 Les Bases d'équipement en agence d'urbanisme	22
2.2 La BDE / Base de Données des Equipements et des Services de la société INEXIA MENIGHETTI PROGRAMMATION	23
3. En conclusion	32
Annexes	33
Table des matières	52

Introduction

Quels que soient leur âge, leurs revenus ou leur lieu de vie, les habitants ont besoin d'accéder à divers services et équipements. Ceux-ci recouvrent une large gamme qui va des équipements de première nécessité (commerces de proximité, école, médecin...) à ceux qui ne sont utilisés qu'occasionnellement (commerces spécialisés, équipements sportifs, cinémas, gares...).

A l'heure actuelle, aucune base ne rassemble la totalité des équipements et services fréquentés par les habitants. Evaluer l'ensemble de l'offre en équipements et services n'est donc pas chose aisée puisqu'il faut s'appuyer sur des bases de données émanant de différents organismes, et constituées, pour certaines d'entre elles, à des fins de gestion et non d'études. Pourtant, c'est un enjeu important de la politique d'aménagement d'un territoire, d'autant que le lieu d'implantation d'un équipement peut avoir un impact considérable sur les déplacements.

Par ailleurs, la présence d'un équipement n'est pas un critère suffisant pour évaluer la satisfaction des besoins de la population. En effet, l'accès à un équipement donné peut être limité, de fait, par sa capacité d'accueil, son prix ou la préférence accordée aux habitants de la commune d'implantation. Pour cette raison, il est intéressant de pouvoir accéder à des éléments descriptifs allant au-delà de la seule présence/absence d'un équipement ou service.

Il existe de nombreuses bases de données publiques portant sur les équipements et les services, mais avec des contenus et des modalités d'accès variés. La plupart d'entre elles concerne un domaine particulier. Toutefois, quelques-unes regroupent des données émanant de différentes sources. En ce sens, l'Insee a mis en ligne, sur son site Internet, sa Base Permanente des Équipements (BPE), mise à jour annuellement, qui vient répondre à de nombreux besoins en terme d'étude.

D'autres bases, à statut privé, existent. Deux seulement sont décrites dans ce document, à titre d'exemples, dont celle proposée par la société INEXIA MENIGHETTI PROGRAMMATION qui regroupe des données de différentes sources sur l'ensemble des agglomérations. Cette dernière a été utilisée à des fins d'études au Certu, et notamment pour le calcul d'indicateurs d'accessibilité aux équipements dans le cadre du programme Interface urbanisme et déplacements (IUD 8).

1. Les sources à statut « public »

1.1 Les bases multi-équipements

1.1.1 La base permanente des équipements

1.1.1.1 Description

La base permanente des équipements (BPE), gérée par l'Insee, comprend près de 1,7 million d'équipements et services localisés à l'adresse. Cette base, mise en place à partir de 2005, est alimentée principalement par quatre sources issues de trois organismes : le fichier Sirene® pour les établissements de commerces et services (Insee), les fichiers ADEL pour les professions libérales de santé et FINESS pour les établissements sanitaires et sociaux (Drees du ministère en charge de la Santé), ainsi que le système RAMSESE pour les données sur les établissements scolaires (ministère de l'Education nationale).

Les différents équipements et services sont répartis en 87 types d'équipements, eux même regroupés en trois gammes d'équipements. Ce partage en trois gammes est effectué en prenant en compte la fréquence d'accès de la population à ces équipements et services, mais aussi l'aire qu'ils desservent *a priori*.

- La gamme de proximité (23 types d'équipements) : poste ; banque, caisse d'épargne ; réparation d'automobiles et de matériel agricole ; maçon ; plâtrier-peintre ; menuisier, charpentier, serrurier ; plombier, couvreur, chauffagiste ; électricien ; coiffure ; restaurant ; agence immobilière ; épicerie et supérette ; boulangerie ; boucherie-charcuterie ; fleuriste ; maternelle ; école élémentaire ; médecin omnipraticien ; chirurgien-dentiste ; infirmier ; masseur, kinésithérapeute ; pharmacie ; taxi ;
- La gamme intermédiaire (28 types d'équipements) : trésorerie ; police-gendarmerie ; pompes funèbres ; contrôle technique automobile ; école de conduite ; entreprise générale du bâtiment ; vétérinaire ; blanchisserie-teinturerie ; soins de beauté ; supermarché ; librairie-papeterie ; magasin de vêtements ; magasin de chaussures ; magasin d'équipements du foyer ; magasin d'électroménager ; magasin de meubles ; magasin d'articles de sports et de loisirs ; droguerie, quincaillerie, bricolage ; horlogerie-bijouterie ; collège ; opticien-lunetier ; orthophoniste ; pédicure-podologue ; laboratoire d'analyses médicales ; ambulance ; personnes âgées : hébergement ; personnes âgées : services d'aide ; garde d'enfant d'âge préscolaire ;
- La gamme supérieure (36 types d'équipements) : ANPE ; location d'automobiles et d'utilitaires légers ; agence de travail temporaire ; hypermarché ; produits surgelés ; poissonnerie ; parfumerie ; lycée d'enseignement général et/ou technologique ; lycée professionnel ; établissement de santé court séjour ; établissement de santé moyen séjour ; établissement de santé long séjour ; établissement psychiatrique ; urgences ; maternité ; centre de santé ; structure psychiatriques en ambulatoire ; spécialistes en médecine (10 spécialités) ; sage-femme ; orthoptiste ; soins à domicile pour personnes âgées ; enfants handicapés : hébergement ; enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoires ; adultes handicapés : hébergement ; adultes handicapés : services ; travail protégé ; cinéma.

La base permanente des équipements (BPE) porte sur l'ensemble du territoire métropolitain et les départements d'outre-mer. Les adresses des équipements ont été géoréférencées ce qui permet de fournir l'appartenance de l'équipement à différents niveaux géographiques, département, commune et zonage infracommunal (IRIS 2000).

Elle est mise à jour annuellement.

1.1.1.2 Intérêt et limites

La BPE propose une grande variété d'équipements avec, pour certain d'entre eux, une indication sur leur capacité d'accueil. Par ailleurs, la localisation à l'adresse des équipements permet d'étudier la concentration spatiale des équipements et, avec l'utilisation d'un distancier, d'évaluer les temps d'accès des populations aux différents équipements.

Cependant, certains types d'équipements, par exemple dans les domaines du sport, de la culture, des transports...en sont absents actuellement, en raison de l'absence ou de l'indisponibilité de fichiers les concernant. Mais en fonction des nouvelles disponibilités de sources administratives, il sera possible d'alimenter la base avec de nouveaux équipements et donc de la faire évoluer facilement. D'autre part, les données sont tributaires, tant pour l'information que pour la localisation, de la qualité des fichiers administratifs. Par exemple, pour les informations issues de Sirene®, le code APE correspond à l'activité principale exercée et de ce fait, les activités secondaires sont absentes.

Enfin, contrairement à ce que proposaient les anciens inventaires communaux, il n'y a pas d'information sur les aires d'attraction des équipements. Il n'est donc pas possible de savoir où se dirigent les ménages en cas d'équipement ou service absent.

1.1.1.3 Accès aux données

L'Insee a mis à disposition, sur son site [insee.fr](http://www.insee.fr), des fichiers élaborés à partir de la Base Permanente des Equipements, avec leur documentation :

- Tout d'abord, un ensemble de neuf fichiers donnant les équipements et services (regroupés par thème) présents sur le territoire des Iris ou des communes, téléchargeables sur le site Insee "Statistiques locales" à la rubrique Données détaillées/accès par source statistique :
<http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp>
- D'autre part, deux types de fichiers détails, l'un portant sur l'ensemble des équipements, l'autre sur les équipements concernant l'enseignement (avec des caractéristiques complémentaires à ces équipements), téléchargeables sur le site de l'Insee à la rubrique Bases de donnée/les fichiers détails :
<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/fichiers-detail.asp>

Aucun de ces fichiers ne comporte d'adresses mais l'on y trouve le nombre d'équipements au niveau IRIS2000 pour les communes ou les arrondissements municipaux découpés en IRIS.

Un fichier (plus complet, comprenant notamment l'adresse de l'équipement) pour les collectivités territoriales et services d'Etat sera fourni dans le cadre d'une licence et sera payant. Les collectivités ne disposeront du fichier que sur leur territoire de compétence.

1.1.2 L'inventaire communal

1.1.2.1 Description

« L'inventaire communal est une enquête qui a été réalisée en mars 1998 auprès de toutes les mairies de France, DOM compris, sauf pour les villes de plus de 30 000 habitants et pour les départements de Paris (75), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93) et Val-de-Marne (94).

Il s'agit d'un inventaire complet des équipements, commerces et services au niveau de chaque commune. Il permet de connaître la densité d'implantation et la fréquentation des équipements. Il permet aussi de repérer des pôles d'attraction et des zones de chalandise à l'aide de cartes disponibles au format PDF ». (Extrait du site de l'Insee).

La date de référence pour le remplissage du questionnaire est le 1 janvier 1998, ainsi seuls les équipements achevés à cette date ont été pris en compte. L'inventaire de 1998 fait suite à ceux réalisés en 1970, 1980 et 1988 mais n'a pas été reconduit depuis 1998.

L'inventaire communal est plus adapté pour connaître le cadre de vie des habitants des petites communes que celui des habitants des villes moyennes et des grandes villes. En effet, deux types de questionnaire ont été utilisés, l'un standard et l'autre « urbain », selon que les communes appartenaient ou non à des unités urbaines de plus de 10 000 habitants. Le questionnaire urbain, moins détaillé, ne permet pas, par exemple, de connaître les zones d'attraction en cas d'absence d'un équipement.

Par ailleurs, les communes de plus de 30 000 habitants qui n'ont pas été enquêtées, se sont vues attribuer, outre les équipements les plus courants, des équipements plus rares repérés à partir des fichiers administratifs disponibles et de l'enquête Equipements Urbains. Les équipements ne sont pas localisés précisément et les attractions ne sont pas non plus renseignées.

Le détail des conditions de réalisation de l'inventaire est disponible sur le site de l'Insee à la rubrique Définitions et méthodes/Sources et méthodes :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-enq-inventaire-communal-1998.htm>

1.1.2.2 Intérêt et limites

L'enquête ne se limite pas à un descriptif des équipements et services existant sur une commune mais cherche à connaître le comportement de la majorité des ménages pour l'accès aux équipements et services manquants. En territoire à dominante rurale, l'inventaire permet donc d'approcher la manière dont les territoires s'organisent autour de pôles bien équipés. En revanche, l'absence de localisation précise des équipements recensés est un obstacle à l'utilisation de l'inventaire en milieu urbain.

Par ailleurs, l'enquête porte sur l'existence ou non de l'équipement et parfois sur le nombre, mais ne donne pas d'indication sur la taille de l'équipement, par exemple, le nombre de places en crèche. Aussi n'est-il pas possible de calculer d'indicateurs sur l'adéquation des équipements et services par rapport au nombre d'habitants potentiellement utilisateurs.

Les inventaires communaux peuvent être utiles pour compléter l'information apportée par la base permanente des équipements dans le cadre d'une étude d'évolution d'un territoire. C'est ce qu'a fait l'Insee Picardie dans son analyse de l'évolution de l'implantation des commerces de proximité depuis 30 ans¹.

¹ Insee Picardie-Analyses n°27-2008- « L'accessibilité aux services et commerces : les Picards bien desservis ».

1.1.2.3 Accès aux données

Les résultats de l'inventaire communal 1998 sont accessibles sur le site de l'Insee, à la rubrique Thèmes/Territoire/données détaillées/l'inventaire communal 1998 à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/ico98/ico98.asp>

Pour chaque commune, on trouve les informations relatives à 19 équipements essentiels ainsi que des données de comparaison avec les autres communes du département ou les autres communes de même taille de la région ou de France. D'autres informations, portant sur la totalité des 150 équipements recensés dans chaque commune, sont disponibles sur les cédéroms régionaux ou pour la France entière.

Au niveau des départements, on trouve un tableau récapitulatif donnant des indicateurs sur le niveau d'équipement de chaque commune du département.

La cartographie de l'inventaire communal permet de mettre en évidence des phénomènes de localisation des équipements et des services. Les cartes apportent dans ce domaine une vision à la fois plus détaillée et plus synthétique, et sont donc le complément indispensable des tableaux chiffrés.

1.1.3 Sirene® base de données

1.1.3.1 Description

La base de données Sirene® (Système informatisé du répertoire des entreprises et des établissements) est issue du répertoire officiel d'immatriculation des entreprises et des établissements gérés par l'Insee depuis 1973. Ce répertoire contient « l'état civil » (nom, forme juridique, adresse, activité, tranche d'effectif...) de toutes les entreprises et organismes et leurs établissements implantés en France (métropole, départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Mayotte) et cela, quel que soit le secteur d'activité, marchand ou non marchand. Ainsi on y trouve industrie, commerce, professions libérales, agriculteurs, banques, administrations, associations (dans certains cas²)...

L'Insee attribue à chaque entreprise un identifiant numérique appelé numéro SIREN et à chaque établissement un numéro SIRET. Un code caractérisant l'activité principale de l'entreprise, le code APE, est également attribué par l'Insee à partir de la nomenclature d'activité (NAF 2008), sachant que c'est l'activité marchande de l'entreprise qui est privilégiée dans le choix du code.

La base de données quant à elle, reprend, pour les seuls entreprises et établissements administrativement actifs (pour lesquels il y a eu un mouvement quelque part, par exemple une déclaration au service des impôts), les informations contenues dans le répertoire Sirene® en les restructurant et en les complétant. Sont, par exemple intégrés dans la base, les zonages géographiques et des données économiques externes au répertoire.

Les variables diffusées sont de deux types :

- celles, « calculées par l'INSEE ou déclarées par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE »

² Pour les associations, l'inscription ne se fait que pour les associations ayant des salariés ou exerçant une activité qui entraîne paiement de la TVA ou qui reçoivent des subventions en provenance de l'État ou des collectivités territoriales.

- celles, assez nombreuses, dont il est précisé que « l'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable qui est :
 - non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE),
 - ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc.) »

La quasi-totalité des immatriculations des nouvelles entreprises se fait en moins de 24 heures. Par contre la sortie de la base d'un établissement ayant arrêté son activité peut prendre un certain temps car certaines cessations d'activité ne sont pas signalées immédiatement. Mais, globalement, les établissements arrêtés et cependant encore présents dans la base, représenteraient moins de 10% de l'ensemble des établissements de la base Sirene®.

1.1.3.2 Intérêt et limites

Les fichiers issus de la base Sirene® sont couramment utilisés dans les études concernant l'équipement commercial, que ce soit à l'échelle communale ou même en infracommunal. Mais il est plus difficile d'utiliser Sirene® dans d'autres domaines comme la santé, la culture ou le sport. Dans le domaine de la santé par exemple, la source Sirene® permet de repérer les cabinets médicaux ou d'auxiliaires mais pas d'estimer le nombre de praticiens associés au sein d'un cabinet. Autre exemple, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, les petites structures associatives n'employant pas de salariés ne sont pas systématiquement immatriculées.

Pour les études sur longue période, il faut être attentif aux changements de nomenclature. La nouvelle nomenclature d'activité française (NAF rév.2) qui sert à l'attribution du code APE, a été introduite en janvier 2008. La précédente nomenclature était en vigueur depuis 2003 et n'avait apporté que peu de changements par rapport à celle de 1993. Ce n'est pas le cas de la dernière révision de la NAF qui se rapproche de la nomenclature européenne (NACE) et entraîne de gros changements dans l'attribution du code APE. Une table de passage entre l'ancienne et la nouvelle nomenclature est disponible sur le site de l'Insee à la rubrique Définitions et méthodes/Nomenclatures/Zoom sur la rubrique :

http://insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/revision_naf_2008/revision-nomenclatures.htm

1.1.3.3 Accès aux données

L'Insee met gratuitement à disposition le produit « Démographie des entreprises et des établissements ». Il regroupe, pour la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, des fichiers détails (de stock et de créations) contenant des données sur les entreprises et les établissements sur le champ des activités marchandes non agricoles, en activité au 1er janvier année n.

Ces données sont disponibles à l'échelon communal sur le site de l'Insee à la rubrique Base de données/les fichiers détails :

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/fichiers-detail.asp>

Par ailleurs, d'autres types de fichiers détails sont diffusés par l'Insee. Ces fichiers comportent les informations les plus courantes sur chaque entreprise et notamment son code d'activité (code APE déterminé en référence à la nomenclature d'activité française), et ses coordonnées géographiques.

Il est possible de se procurer ces fichiers soit auprès d'un rediffuseur dont la liste est disponible sur le site de l'Insee, soit directement sur le site Sirene® base de données (rubrique commander) à l'adresse suivante : <http://www.sirene.fr/>

A noter qu'une convention pour acquérir les droits d'utilisation de la base Sirene® est en cours de signature au MEEDDAT.

1.1.4 Equipements présents dans une base de données géographique : la BD TOPO®

1.1.4.1 Description

La BD TOPO® est une base de données géographique constituée par l'IGN (Institut Géographique National) dans le cadre de sa mission de service public. Elle contient une description vectorielle des éléments du territoire et de ses infrastructures. A chaque élément correspondent des attributs qui le renseignent. Cette base permet de couvrir de manière cohérente l'ensemble du territoire national.

L'information est structurée en thèmes. Chaque thème est divisé en « classes » comportant différents éléments de même genre :

- **le réseau routier**, comprenant le réseau de voies de communication dans son intégralité (que ces voies soient destinées aux automobiles, aux piétons, aux cycles ou aux animaux) ;
- **le réseau ferroviaire** : les voies, gares, aires de triage, téléphériques et autres transports par câble ;
- **le réseau de transport d'énergie** : haute et très haute tension ;
- **le réseau hydrographique** : les cours d'eau, les surfaces d'eau, les réservoirs et autres points d'eau ;
- **le bâti** (bâtiments indifférenciés, industriels et remarquables) et autres constructions ;
- **la végétation arborée** ;
- **l'orographie**, décrivant des ruptures de pentes artificielles, et les toponymes relatifs au relief ;
- **la structure administrative** communes, arrondissements urbains pour Paris, Lyon et Marseille, ainsi que les chefs-lieux de commune (emplacement de la localité principale de la commune) ;
- **les points d'activité ou d'intérêt (PAI)**, qui localisent des bâtiments ou sites ayant des caractères particuliers (administratif, religieux, sportif..) ;
- **les toponymes de lieux-dits.**

Les deux thèmes surlignés présentent un certain intérêt dans la problématique de recherche d'équipements :

- Le **thème bâti** comprend entre autres, la classe bâti remarquable qui regroupe les bâtiments administratifs (mairie, préfecture, sous-préfecture), religieux, sportifs et relatifs aux transports (gare, aérogare)

- Le **thème points d'activité ou d'intérêt (PAI)** comporte la classe surface activité, et d'autres classes « Points d'Activités ou d'Intérêts », dites classes PAI relatives à culture_loisirs, transports, sport, administratif_militaire...

Dans les classes PAI, existe le positionnement des lieux se superposant à la sous classe « Surface d'activités ». Dans ces classes sont disponibles les informations concernant les bâtiments administratifs, gares, aérogares, stations de métro, parkings, parcs de loisirs (de surface supérieure à 10 ha), espaces publics...

L'utilisation d'une telle base peut être avantageuse dans le cas de calcul d'accessibilité sur les PAI identifiés (par exemple les gares ou les bâtiments administratifs) dans la mesure où la classe PAI peut être couplée avec la classe « réseau routier ».

vocation sportive mais sans pouvoir déterminer les sports pratiqués. Enfin, il n'y a aucun descriptif des équipements (en terme de capacité par exemple) même pour ceux qui sont bien repérés.

Notons que malgré le repérage systématique et fin des zones arborées dans la BD TOPO®, les espaces verts publics ne sont pas identifiables en tant que tels.

1.1.4.3 Accès et disponibilités des données

La BD TOPO est constituée sur la France entière au rythme de vingt départements par an. Elle est mise à jour à minima tous les cinq ans.

Les données sont disponibles à l'IGN contre l'acquisition d'une licence d'utilisation.

Concernant le MEEDDAT, un protocole d'acquisition de ces données est en cours et à terme la totalité du territoire français sera à la disposition du ministère.

1.2 Autres sources de données, spécifiques à un domaine

1.2.1 Le répertoire ADELI (Automatisation Des Listes)

1.2.1.1 Description

Ce fichier est un fichier administratif qui comporte l'enregistrement de tous les personnels relevant du code de la santé publique, de celui de la famille et de l'aide sociale (médecins, pharmaciens, sages-femmes, opticiens-lunetiers...), et des psychologues. Il est géré par les directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS).

Chaque enregistrement contient un certain nombre d'informations sur la personne comme l'état civil, la situation professionnelle (diplôme, spécialité, qualification...), l'adresse professionnelle de l'activité principale et un identifiant (numéro Adeli).

La mise à jour du fichier est faite au fur et à mesure de l'enregistrement des diplômes, des attestations et autorisations d'exercer.

1.2.1.2 Intérêt et limites

La mise à jour du répertoire est réalisée lors de l'inscription des professionnels auprès de la DDASS du département où ils s'installent. La qualité du répertoire n'est cependant pas parfaite : outre qu'il s'y trouve probablement des professionnels retirés d'activité, l'inscription au répertoire est meilleure pour les praticiens exerçant leur activité en libéral que pour les professionnels salariés car le numéro Adeli figure sur les ordonnances délivrées lors des consultations alors qu'il est peu utilisé dans les systèmes de gestion hospitaliers.

1.2.1.3 Accès aux données

Les informations publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture (nom d'exercice, prénom, adresse professionnelle de l'activité principale, qualifications ordinales ou spécialisations et nature...) sont accessibles à tout public (sauf l'adresse professionnelle des psychologues).

Pour les besoins d'information statistique, les services statistiques des DRASS élaborent tableaux de synthèse, et cartes de densité sur la démographie des professions concernées. Pour en savoir plus, il faut s'adresser aux services statistiques des DRASS.

1.2.2 Le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS)

1.2.2.1 Description

Ce fichier contient l'enregistrement de trois types d'établissements publics ou privés :

- Les établissements sanitaires (établissements relevant de la loi hospitalière, autres centres de soin et de prévention, laboratoires et pharmacies...) ;
- Les établissements et services d'accueil, d'hébergement, d'assistance et de réadaptation (personnes âgées, handicapées,...) et les établissements et services d'aide à l'enfance et à la famille ;
- Les établissements de formation des personnels sanitaires et sociaux.

Un numéro FINESS est attribué à chaque établissement et à chaque entité juridique.

Un établissement correspond à une implantation géographique et à un budget. Par exemple, une association gérant dans un même lieu un centre d'aide par le travail (CAT) et un foyer d'hébergement entraînera la création, dans le fichier FINESS, de deux enregistrements correspondant à deux établissements à la même adresse puisqu'ils ont deux budgets séparés.

L'enregistrement donne des informations descriptives de l'établissement comme la catégorie d'établissement (ex : institut médico-éducatif (IME), centre hospitalier...), l'activité de soins (ex : médecine, chirurgie...), la discipline (enseignement, équipement social...), la capacité d'accueil (uniquement pour les établissements sociaux et médico-sociaux, en places installées), l'adresse, des identifiants secondaires (par exemple le numéro SIRET).

Ce sont les DDASS et la DRASS qui sont les gestionnaires du fichier. Les établissements immatriculés dans le fichier dépendent d'une autorisation d'ouverture ou d'une décision d'agrément. La qualité du fichier dépend donc de l'envoi aux DDASS des décisions administratives d'ouverture et d'autres sources (enquête, Insee...). La mise à jour se fait en continu.

1.2.2.2 Intérêt et limites

Le fichier FINESS est exhaustif pour les établissements soumis à autorisation d'ouverture, ceux qui ont une habilitation ou un agrément. Mais le fichier en accès libre sur internet ne donne pas accès à la totalité des établissements gérés dans le répertoire FINESS, et notamment les établissements de garde d'enfants d'âge pré-scolaire (crèches, garderies...). Les données concernant les crèches sont fournies par les services de la protection maternelle et infantile des conseils généraux mais sous forme de données agrégées au niveau départemental.

Par ailleurs, dans le fichier FINESS, la capacité d'accueil des établissements n'est renseignée que dans le domaine social et médico-social.

1.2.2.3 Accès aux données

La plus grande partie du fichier FINESS est accessible à tous sur le site du ministère de la santé à l'adresse suivante : <http://finess.sante.gouv.fr>

N'y figurent pas, notamment, les établissements autorisés mais pas encore effectivement ouverts.

Pour les équipements de santé, il est possible de compléter les informations issues du fichier FINESS par l'enquête exhaustive auprès des établissements de santé (SAE - statistique annuelle des établissements de santé) dont les résultats sont également accessibles sur le site du ministère à l'adresse suivante :

<http://www.sae-diffusion.sante.gouv.fr>

Pour des extractions, qu'elles soient de FINESS ou de la SAE, il faut s'adresser au service statistique de la DRASS (sauf s'il s'agit d'extractions sur le territoire national où il vaut mieux s'adresser directement à la DRASS).

1.2.3 Le Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système Educatif (RAMSESE)

1.2.3.1 Description

Ce répertoire, géré par le ministère de l'Education nationale, contient l'enregistrement de tous les établissements sous tutelle du ministère de l'Education nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur, ainsi que les établissements d'autres ministères dès lors qu'ils emploient du personnel de l'Education nationale.

Chaque académie recueille, sur son secteur, les informations qui décrivent l'établissement enregistré : dénomination, adresse complète, type d'établissement (école maternelle, collège, lycée, établissement médico-sociaux, universités...), nature de l'établissement (public, privé, privé sous contrat...), n° d'immatriculation (RNE).

Ces informations alimentent la base centrale des établissements.

« La base centrale des établissements (BCE) est le répertoire national :

- des établissements assurant une activité de formation initiale générale, technique ou professionnelle, de la maternelle à l'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés, sous tutelle ou non du ministère de l'Education Nationale et de la Recherche
- des structures d'administration du système éducatif public ainsi que certaines parties d'établissements qui ont besoin d'être identifiées pour la gestion du système éducatif

La base identifie ainsi près de 135 000 Unités Administratives Immatriculées : UAI. La BCE est mise à jour à partir des bases rectorales d'établissements (BRE). Ces bases rectorales sont tenues à jour en temps réel. Le système d'information articulant les BRE et la BCE constitue le système RAMSESE (Répertoire Académique et Ministériel Sur les Etablissements du Système Educatif)» (extrait du site infocentre.education du Ministère de l'éducation nationale).

1.2.3.2 Intérêt et limites

Il s'agit d'un répertoire exhaustif sur tout le territoire, dont le seul inconvénient est qu'il n'est pas géo-référencé à l'adresse (absence de coordonnées X,Y).

Il faut toutefois faire attention au fait que le fichier n'a pas vocation à recenser la totalité des établissements hors éducation nationale. Ainsi, par exemple, les établissements dans le domaine du handicap mental ne sont pas tous recensés dans ce fichier mais dans les fichiers gérés par les DRASS.

1.2.3.3 Accès aux données

La base centrale des établissements (BCE) est accessible à tous publics sur le site infocentre/éducation à l'adresse suivante : <http://www.infocentre.education.fr/bce/>

Pour l'accès au fichier de données, il faut s'adresser, en région, au service statistique de chaque académie ou, pour le fichier national, à la Direction de l'Evaluation de la Prospective et de la Performance (DEPP) du Ministère de l'éducation nationale, 61,65 rue Dutot-75732 Paris CEDEX 15.

1.2.4 Les fichiers d'hébergement touristique

1.2.4.1 Description

« L'administration du Tourisme tient à jour, avec le concours des directions régionales de l'INSEE et des services préfectoraux, les fichiers d'hébergements classés, c'est-à-dire conformes aux dispositions fixées par voie réglementaire. Il s'agit notamment du parc des hôtels de tourisme, des campings classés, des villages de vacances et des meublés de tourisme. Ces informations sont complétées par des données fournies par les syndicats professionnels ou organisations représentatives des résidences de tourisme, des meublés, des chambres d'hôtes et des hébergements de jeunes (auberges de jeunesse) ». (Extrait du Memento du tourisme de la direction du tourisme)

Parmi toutes ces données, l'Insee met en ligne les fichiers **Capacité des communes en hébergement touristique** qui contiennent des données d'hébergement touristique (hôtellerie et camping) par commune et, pour Paris, Lyon et Marseille, par commune et arrondissement.

Ces données portent sur :

- l'hôtellerie classée (de 0 à 4 étoiles Luxe) ;
- l'hôtellerie de chaîne non classée à partir de l'année 2003 ;
- les campings classés (de 1 à 4 étoiles).

Elles incluent également le dénombrement des résidences secondaires et des logements occasionnels au recensement de la population de 1999.

Ces données sont disponibles pour toutes les communes de France métropolitaine, au 1er janvier de l'année n pour 1999 à 2004, et de l'année n-1 à partir de 2005.

1.2.4.2 Accès aux données

Les données sont téléchargeables sur le site Insee « Statistiques locales », à la rubrique données détaillées, accès par thème et par source statistique :

<http://www.statistiques-locales.insee.fr/esl/accueil.asp>

Pour plus d'information s'adresser à la Direction du tourisme. Voir adresse et contact sur le site internet : <http://www.tourisme.gouv.fr/do/contact>

1.2.5 Le fichier des équipements sportifs

1.2.5.1 Description

Le recensement national, des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES), initialisé par le ministère de la Santé, de la jeunesse et des sports, a été achevé en décembre 2005 sur l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer).

Ce recensement concerne tous les équipements publics et privés permettant une activité sportive, ou physique (par exemple remise en forme), y compris les équipements de nature (par exemple site d'escalade ou boucle de randonnée...). Il comprend notamment les équipements des établissements scolaires, des campings et des hôtels...

Le critère essentiel est que toute personne puisse accéder à l'équipement (à titre individuel, ou via une structure publique ou privée, associative ou commerciale), à titre gratuit ou onéreux, avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive. Ainsi, les équipements privés à usage familial et les équipements sportifs relevant du ministère de la défense ont été exclus du recensement.

En 2008, les équipements ont été géolocalisés à l'adresse.

La qualité de la base dépend de l'actualisation des données dans le temps. Celle-ci se fait au titre de l'obligation légale de déclaration des équipements sportifs qui incombe à chaque propriétaire, dans un délai de trois mois tant pour les créations que pour les modifications d'équipement. La mise à jour se fait donc en continu.

1.2.5.2 Intérêt et limites

L'exhaustivité et la géolocalisation à l'adresse de la base présente un grand intérêt pour les études d'accès aux équipements. Il n'est pas encore possible de porter une appréciation sur la qualité de la mise à jour de la base, mais toutes les procédures ont été mises en place pour que celle-ci puisse se faire en continu.

1.2.5.3 Accès aux données

Entre le mois d'août et le mois de décembre 2005, plus de 313 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ont été recensés. Les informations disponibles portent sur le type d'équipement et son descriptif, le type d'activité pratiquée, et l'accessibilité aux personnes handicapées.

Toutes les informations sont disponibles à l'échelon régional, départemental et communal dans la base de données du RES, sur le site du ministère en charge de la jeunesse et des sports : <http://www.res.jeunesse-sports.gouv.fr>

Il existe deux types d'accès à la base, l'un "grand public" et l'autre "partenaire". Certaines données ne sont accessibles que par l'accès "partenaire", c'est le cas pour la géolocalisation des données à l'adresse. Pour l'accès partenaire, il faut s'adresser aux directions régionales de la jeunesse et sport.

1.2.6 Le fichier des établissements cinématographiques

1.2.6.1 Description

Ce fichier est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Pour chaque commune de France métropolitaine, il comprend le nombre d'établissements actifs (dont les salles classées arts et essais), le nombre d'écrans actifs, le nombre de fauteuils. Il est possible aussi d'avoir l'adresse des établissements.

La mise à jour du fichier est annuelle, elle se fait dans le courant de l'été de l'année n+1.

1.2.6.2 Intérêt et limites

Il s'agit d'un répertoire exhaustif sur tout le territoire métropolitain. L'intérêt de ce fichier est qu'il permet d'avoir une appréciation quantitative de l'offre à travers le nombre d'écran et de fauteuils, données qui n'existent pas, par exemple, dans le fichier Sirene® qui enregistre les établissements.

1.2.6.3 Accès aux données

Les données d'équipement cinématographiques sont publiques. Pour obtenir ces données ou toute autre information, s'adresser au Centre national de la Cinématographie. Voir adresse et contact sur le site du CNC : <http://www.cnc.fr>

1.2.7 Muséofile, le répertoire des musées français

1.2.7.1 Description

Cette base nationale sur les musées a été constituée par la direction des musées de France du ministère de la Culture et la Communication en collaboration avec les directions régionales des affaires culturelles -DRAC- et en partenariat avec les directions chargées des musées au ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la recherche, et au ministère de la Défense.

Le répertoire Muséofile, recense l'ensemble des musées ayant l'appellation « musée de France », au sens de loi 2002-5 relative aux musées de France. Ceci concerne près de 1 200 institutions. Quelques musées, qui ne bénéficient pas de l'appellation musée de France, ont également été intégrés à leur demande (de l'ordre de quelques dizaines sur environ 1 700).

Chaque enregistrement contient de nombreux renseignements dont l'adresse du musée, les thèmes et l'historique des collections, les horaires d'ouverture, etc.

Les mises à jour sont faites à la demande des musées et, de manière systématique, grâce à une veille régulière (région par région, par ordre alphabétique de régions).

1.2.7.2 Accès aux données

Toutes les informations sont disponibles à l'échelon régional, départemental et communal pour tout le territoire (métropole et départements et territoires d'outre-mer) sur le site du ministère de la Culture et de la communication à la rubrique bases de données: <http://www.culture.gouv.fr/documentation/museo/pres.htm>

Les données sont consultables mais il n'est pas prévu de système d'export vers des logiciels de traitement de donnée.

1.2.8 Adresses des bibliothèques publiques, le répertoire des bibliothèques départementales de prêt et des bibliothèques municipales

1.2.8.1 Description

Le ministère de la Culture et de la communication gère plusieurs répertoires de bibliothèques et services documentaires dont le répertoire des bibliothèques publiques (c'est-à-dire ouverte à tous). Cet annuaire regroupe près de 4170 adresses de bibliothèques françaises (métropole et département et territoires d'outre mer).

Pour chaque établissement sont enregistrés l'adresse, les coordonnées téléphoniques, les collections proposées autres que les imprimés (discothèque, vidéothèque...)

L'annuaire est régulièrement mis à jour à la direction du livre et de la lecture du ministère.

1.2.8.2 Intérêt et limites

Les antennes de bibliothèque, les bibliothèques associatives ou les bibliobus ne sont pas recensés. Dans les petites communes, il peut y avoir des fonds de lecture déjà importants qu'il est impossible de connaître avec cette base.

1.2.8.3 Accès aux données

Toutes les informations sont disponibles à l'échelon régional, départemental et communal sur le site du ministère de la Culture et de la communication à la rubrique bases de données: <http://www.culture.gouv.fr/documentation/bibrep/pres.htm>

2. Les sources à statut « privé »

2.1 Les Bases d'équipement en agence d'urbanisme

2.1.1 Description

Les Agences d'urbanisme ne sont pas toutes dotées d'une base de données géoréférencée d'équipements. Pour celles qui ont fait la démarche d'en constituer une, il n'y a pas eu de concertation entre les différentes agences pour mettre en place une nomenclature cohérente.

L'exemple de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

La base de données des équipements de l'APUR est constituée de 2 bases. Une base d'équipements ponctuels et une base d'équipements surfaciques. Le nombre de champs équipement renseigné dans les deux bases est identique, et sur trois niveaux, à savoir :

<i>Libellés niveau 1</i>	<i>Niveau 1</i>
ENSEIGNEMENT ET EDUCATION	10
PETITE ENFANCE	11
SPORT	12
CULTURE ET LOISIR	13
ACTION SOCIALE	14
ESPACE VERT	15
SANTE	16
MAIRIE-SERVICE MUNICIPAL-CONSEIL REGIONAL	17
SECURITE SOCIALE - EMPLOI - INSERTION	18
SERVICE REGALIEN NATIONAL et INTERNATIONAL	19
INFRASTRUCTURE DE TRANSPORTS	20
CULTE	21
ACTIVITE ECONOMIQUE DIVERSE	22
CIMETIERE	23
MONUMENT (indépendamment de sa fonction)	24
AUTRE MODE D'AFFECTATION DU SOL	88
REFERENCE NON CLASSEE	99

La base d'équipements d'emprises (surfaciques) comprend les équipements dotés d'une emprise au sol significative (espaces verts, sport, hôpitaux) et des éléments d'habillage comme les zones ferroviaires. La base de données d'équipements ponctuels, quant à elle, identifie par leur adresse, l'ensemble des équipements n'ayant pas d'emprise au sol significative.

Ces bases sont constituées essentiellement par enquête auprès des directions des villes et départements concernés (qui fournissent les données si elles les ont), par utilisation de la BD Parcellaire ou du plan cadastral DGI, utilisation des brochures, des sites internet et des pages jaunes. Les informations sont ensuite géocodées pour tout ce qui est ponctuel.

2.1.2 Intérêt et limites

Les agences d'urbanisme développent leurs bases sur leur territoire de compétence, en fonction de leurs besoins propres et de leurs possibilités. Ainsi, certaines n'en ont pas, d'autres en développent de très précises. De même, elles les gèrent et les mettent à jour en fonction de leurs besoins et capacité.

Le fait que seules certaines villes du territoire français soient couvertes par ces bases, et que ces bases soient généralement construites de manière très différente, limite considérablement toute utilisation autre que locale. En revanche, pour des travaux locaux, ces bases peuvent s'avérer d'excellente qualité, notamment grâce à la proximité des agences avec le terrain..

2.1.3 Accès et disponibilités des données

Ces bases de données sont la propriété des agences d'urbanisme qui les ont constituées. Elles ont donc toute la liberté de les diffuser ou non.

2.2 La BDE / Base de Données des Equipements et des Services de la société INEXIA MENIGHETTI PROGRAMMATION³

2.2.1 Description

2.2.1.1 Objectif

La Base de Données des Equipements et des Services (BDE) est née des questionnements portés par les études urbaines : le quartier, la ville, le bassin de vie offrent-ils tous les équipements et services nécessaires aux usagers qu'ils soient résidents, actifs, consommateurs ou visiteurs ?

Les sources existantes sont souvent dispersées, parfois insuffisantes et l'absence de cohérence entre les sources est un handicap important, d'autant qu'il ne s'agit pas seulement de savoir si une ville est équipée, mais avec quels services. Par conséquent, il a paru intéressant de disposer d'un outil fiable, homogène et pédagogique afin de recenser les équipements et les services offerts par les villes françaises et pouvoir ainsi :

- connaître le niveau de desserte des équipements lié aux seuils de population ;
- anticiper les besoins en équipements et services ;

³ Cette partie a été rédigée par la société INEXIA MENIGHETTI PROGRAMMATION à l'exception du paragraphe 2.2.4.2

- analyser les atouts et carences d'un territoire ;
- situer les équipements structurants en concurrence ou en complémentarité dans leur environnement.

2.2.1.2 Les sources de données et les thèmes de la « BDE »

La « BDE » s'appuie sur différentes **sources** qui doivent être précises, représentées sur l'ensemble du territoire, à partir d'une même origine par thème, pour pouvoir être validées :

- **Des sources externes**

Données obtenues auprès d'organisations professionnelles (parcs d'expositions, questionnaires de piscines...), syndicats touristiques, des organismes et fédérations nationales (sports, culture...), des services de l'Etat, des Ministères (enseignement, commerces, santé...).

- **Des sources internes**

- Envoi de données aux communes pour validation et complément.
- Enquêtes réalisées par les chargés d'étude dans le cadre des études de terrain

Les sources sont renseignées au nom de l'établissement, à l'adresse et à la « quantité » pour apprécier le service offert (exemple : un collège de 680 élèves, une crèche de 60 berceaux, une piscine de 25 m et 6 couloirs, ...).

L'actualisation des données se fait en continu.

Les thèmes couvrent toutes les familles d'équipements publics et services privés⁴ :

- Ceux qui concernent la vie quotidienne des résidents et des actifs :
 - o *La garde d'enfants et les services 3^{ème} âge*
 - o *Les professions de santé*
 - o *L'enseignement secondaire*
 - o *Le sport municipal*
 - o *Les équipements de lecture, de musique*
 - o *Le commerce de proximité*
- Ceux qui concernent l'attractivité d'une agglomération :
 - o *Le commerce de niveau régional*
 - o *Les hôpitaux et cliniques*
 - o *Les salles de spectacles*
- Enfin ceux qui font le rayonnement et la réputation au-delà de la région :
 - o *L'hôtellerie*
 - o *Les parcs d'exposition*
 - o *Les centres de congrès*
 - o *Les grands équipements culturels (musées, ...) et sportifs (stades,...)*
 - o *L'enseignement supérieur*

La famille des thèmes couvrant « l'administration » est à l'étude.

⁴ Voir la liste précise en annexe

2.2.1.3 Mise à jour du fichier

Les informations les plus complètes concernent les villes de plus de 15.000 habitants qui sont répertoriées depuis 1995, date de la première édition.

Les éditions successives ont permis de l'enrichir avec de nouveaux équipements et surtout de nouvelles communes :

1^{ère} édition 1995 / 600 communes de plus de 15.000 habitants

2^{ème} édition 1998 / 600 communes de plus de 15.000 habitants

3^{ème} édition 2001 / 2.600 communes autour des villes de plus de 15.000 habitants

4^{ème} édition 2007 / 3.000 communes autour des villes de plus de 15.000 habitants

Afin d'analyser et représenter l'évolution des équipements depuis la mise en place de la « BDE » en 1995, un dossier intitulé "*10 ans d'évolution*" est en cours d'élaboration. On y compare les années 1995 / 1998 / 2001 et 2004-2006 pour les 600 communes recensées depuis 1995.

2.2.1.4 Les villes et agglomérations concernées

La « BDE » couvre toute la France métropolitaine mais aussi les DOM (cf. cartes page suivante).

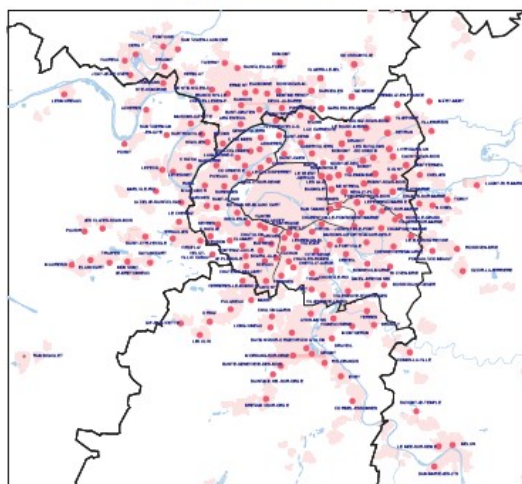
Pour avoir une base de données nationale et cohérente, le territoire utilisé est celui de la commune et des Unités Urbaines (UU) définies par l'INSEE (couverture de l'ensemble du territoire) :

- **en Province, 3.000 communes faisant partie de 300 Unités Urbaines** autour de villes de plus de 15.000 habitants, et celles des préfectures et sous-préfectures de plus de 10.000 habitants sont concernées. Ces communes représentent plus de 26 millions d'habitants sur les 48 millions résidant en province.
- **en région Ile de France, 200 communes** sont incluses dans la base. Elles totalisent 6,5 millions d'habitants, soit 75% de la population de la région IDF (hors Paris).
- **dans les DOM, c'est la totalité des communes** pour les 4 départements d'outre-mer qui est inventoriée, soit 1,7 millions d'habitants.

Définition de l'Unité Urbaine – Une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2.000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.



Région Ile de France



GUYANE
22 communes - 160.000 hab.



MARTINIQUE
34 communes - 384.000 hab.



GUADELOUPE
34 communes - 425.000 hab.



REUNION
24 communes - 714.000 hab.



2.2.2 Intérêt et limites

La « BDE » permet d'analyser, de comparer et de classer les communes, les villes, les agglomérations ou encore les regroupements intercommunaux dans une double optique :

- connaître les moyennes par tranche de population,
- évaluer le niveau de service offert dans une zone géographique donnée.

C'est une base multi-équipements (près de 250 000 équipements recensés) qui permet un panorama multi-thèmes, avec, systématiquement, des informations quantitatives pour chaque équipement. Cependant, la « BDE » ne couvre pas la totalité des communes mais seulement les communes appartenant à des unités urbaines. Aussi, la base est-elle constituée d'équipements liés à des préoccupations urbaines.

Les équipements sont pour la majorité d'entre eux localisés à l'adresse, par contre ils ne sont pas géolocalisés mais la société INEXIA MENIGHETTI PROGRAMMATION peut, à la demande, fournir une version avec la géolocalisation.

Cette base a été utilisée, dans le cadre des travaux du Certu, pour le calcul d'accessibilité automobile aux équipements structurants : hôpitaux, universités, hypermarché... Le rapport d'étude produit⁵ présente les possibilités offertes par ce type de base et quelques précautions à prendre en lien avec les limites de la base.

De manière générale, comme pour toute utilisation de base de données d'équipements, il est préférable de faire une expertise locale des données utilisées avant toute exploitation.

2.2.3 Les produits de diffusion et l'accès aux données

Les produits mis en place à partir de la BDE sont issus d'une réflexion sur des interrogations en matière d'urbanisme :

- dans le cadre de planification – PLU, opération ANRU, restructuration de quartier ou de centre-ville,
- dans le cadre de nouvelles opérations urbaines – comme la réaffectation de sites, de foncier et de friches,
- d'enquêtes de niveau de services pour des équipes municipales.

La démarche a consisté à interpréter les données et à les traduire avec des graphiques simples permettant une présentation pédagogique immédiate.

2.2.3.1 Les produits de diffusion⁶

Les produits ouverts à la diffusion sont vendus sous forme d'un « Pack » Grand Public établi par agglomération, et propose :

- un BAROMETRE

Il exprime le niveau d'équipement d'une UU et sa ville-centre, ou d'une commune par rapport aux unités urbaines, villes-centre ou communes de même taille.

⁵ Observation de la mobilité et des dynamiques urbaines-IUD8 – indicateurs d'accessibilité automobile aux équipements structurants des aires urbaines, Certu avril 2007

⁶ Voir illustrations en annexe

L'ensemble des familles d'équipements est représenté.

Pour chaque commune, une moyenne particulière est établie en fonction de sa population (ratio pour 1 000 habitants multiplié par la population de 1999).

- l'ANALYSE DEMO

Elle classe chaque UU ou commune (pour la région IDF) par rapport aux UU ou communes de même taille, formant ainsi des séries de villes.

Pour chacun des thèmes on compare entre elles les UU d'une même série sur la base de ratios pour 1.000 habitants.

Les données sont présentées sous forme d'histogrammes et de tableaux et cela pour chaque équipement.

- l'ANALYSE GEO

Sur le même principe que l'Analyse DEMO, on compare cette fois les UU ou commune (pour la région IDF) par rapport aux UU ou communes d'une même région ou département (pour la région IDF), sans distinction de taille, mais toujours sur des ratios pour 1.000 habitants.

A ce « Pack » Grand Public, on peut ajouter :

- l'ATLAS DES AGGLOMERATIONS DANS LEURS REGIONS

Neuf cartes thématiques sont disponibles à l'échelle de l'agglomération, de la commune et du quartier. Elle sont associées à un tableau de données quantifiant les équipements (capacité – nombre).

Elles sont complétées par neuf cartes régionales qui permettent de visualiser les complémentarités et concurrences entre agglomérations.

- les MONOGRAPHIES

Il s'agit de la liste de tous les équipements d'une commune donnée, classés par famille de thèmes.

La quasi-totalité des équipements est présentée à l'adresse et à la quantité correspondante (surfaces, ou effectifs, ou capacité, ...)

2.2.3.2 L'accès aux données

- - Les « Packs » sont disponibles à la vente ;
- - Les Atlas et Monographies sont réalisés sur devis.

Ces informations sont disponibles sur le site : <http://www.menighetti.fr>

2.2.4 Exemples d'utilisation de la Base de Données des Equipements et des Services des agglomérations (BDE)

2.2.4.1 Deux exemples récents d'utilisation de la « BDE » par la société INEXIA MENIGHETTI PROGRAMMATION

- ***Le « Plan Campus » de Montpellier***

Cette étude a été réalisée après qu'ait été prise la décision de regrouper les 3 Universités de Montpellier et Supagro pour constituer un pôle universitaire de réputation internationale.

L'étude a porté sur la programmation de ce regroupement et sur les étapes opérationnelles. Elle a porté aussi sur la vie étudiante et surtout sur l'impact urbain pour l'agglomération et les grands équipements régionaux.

La « BDE » a permis de comparer Montpellier à d'autres villes universitaires, d'analyser les services offerts et de proposer ainsi des valorisations et des compléments à l'enseignement supérieur dans des domaines comme l'hôtellerie, les congrès, le sport et la culture.

- ***L'étude sur le niveau des Services de La Défense***

Il s'agissait de faire le bilan des services offerts au quotidien aux 150 000 actifs et aux 22 000 habitants de « La Défense », considérée comme le centre-ville d'une agglomération de 5 communes et de leurs 250 000 habitants.

La BDE a permis d'évaluer les services proposés par une ville de 250 000 habitants, de compléter les manques ou d'anticiper l'arrivée des nouveaux quartiers à construire.

La BDE a également été utilisée pour savoir si, dans le cadre du « Grand Paris », la Défense assure son rôle de grand Pôle d'Affaire ou s'il faut compléter son parc hôtelier, créer un centre de convention, ou encore développer d'autres services commerciaux ou culturels.

2.2.4.2 Exemple d'utilisation de la Base des Equipements et des Services des agglomérations (BDE) pour des travaux du MEEDDAT

Contexte de l'utilisation de la base

La Base de Données des Equipements et des Services des agglomérations (BDE) a été utilisée dans le cadre du thème n°8 du programme d'étude Interface Urbanisme-Déplacements (IUD). Ce thème, piloté par la DAEI et le CERTU, portait sur l'observation et le suivi de la mobilité et des dynamiques urbaines.

C'est le sous-thème « services offerts aux usagers », qui propose une méthode de mesure de l'accessibilité aux grands équipements en voiture particulière et en transport en commun dans les aires urbaines qui a, plus précisément, nécessité l'utilisation de la BDE. Les indicateurs proposés devaient être reproductibles permettre un suivi dans le temps, et être appliqués aux plus grandes aires urbaines françaises. La BDE répondait aux critères ci-dessous, liés aux exigences du programme IUD 8 :

- la base couvre l'ensemble des pôles urbains retenus pour l'étude, et un complément sur les couronnes périurbaines était possible ;
- on peut en obtenir une version mise à jour annuellement ;
- les équipements sont décrits suffisamment précisément (capacité, fonctions présentes, ...), pour en sélectionner les plus pertinents à l'échelle de l'aire urbaine ;
- la base peut être géolocalisée à l'adresse.

Accessibilité aux équipements structurants des aires urbaines

Eléments de méthode

L'étude a été menée sur 10 aires urbaines.

La démarche s'est attachée à différencier quelques grands types d'équipements : les équipements commerciaux, les équipements sanitaires et sociaux, les équipements culturels et sportifs, les équipements universitaires et les équipements liés aux transports.

Dans le cadre de cette étude, une sélection d'équipements a été retenue parmi les équipements de centralité et de rayonnement de la base de données Ménighetti.

L'approche menée a permis :

- dans un premier temps, de réaliser une cartographie de l'accessibilité aux grands équipements sous forme **d'isochrones pour chaque type d'équipement**. Cette cartographie permet à la fois **d'observer les disparités** d'accessibilité à l'équipement considéré au sein des aires urbaines et de comparer en première approche les aires urbaines entre elles du point de vue de l'accessibilité.
- Dans un second temps, de proposer un indicateur consistant à estimer la part de la population de l'aire urbaine localisée dans les zones permettant l'accès à un équipement dans les plages de temps entre les isochrones (0-10 minutes, 10-20 minutes, etc.). Cet indicateur permet des comparaisons immédiates entre aires urbaines pour un même type d'équipement ou au sein même d'une aire urbaine selon différents types d'équipements.

Exemple : Accessibilité automobile aux piscines couvertes de l'aire urbaine en heure de pointe

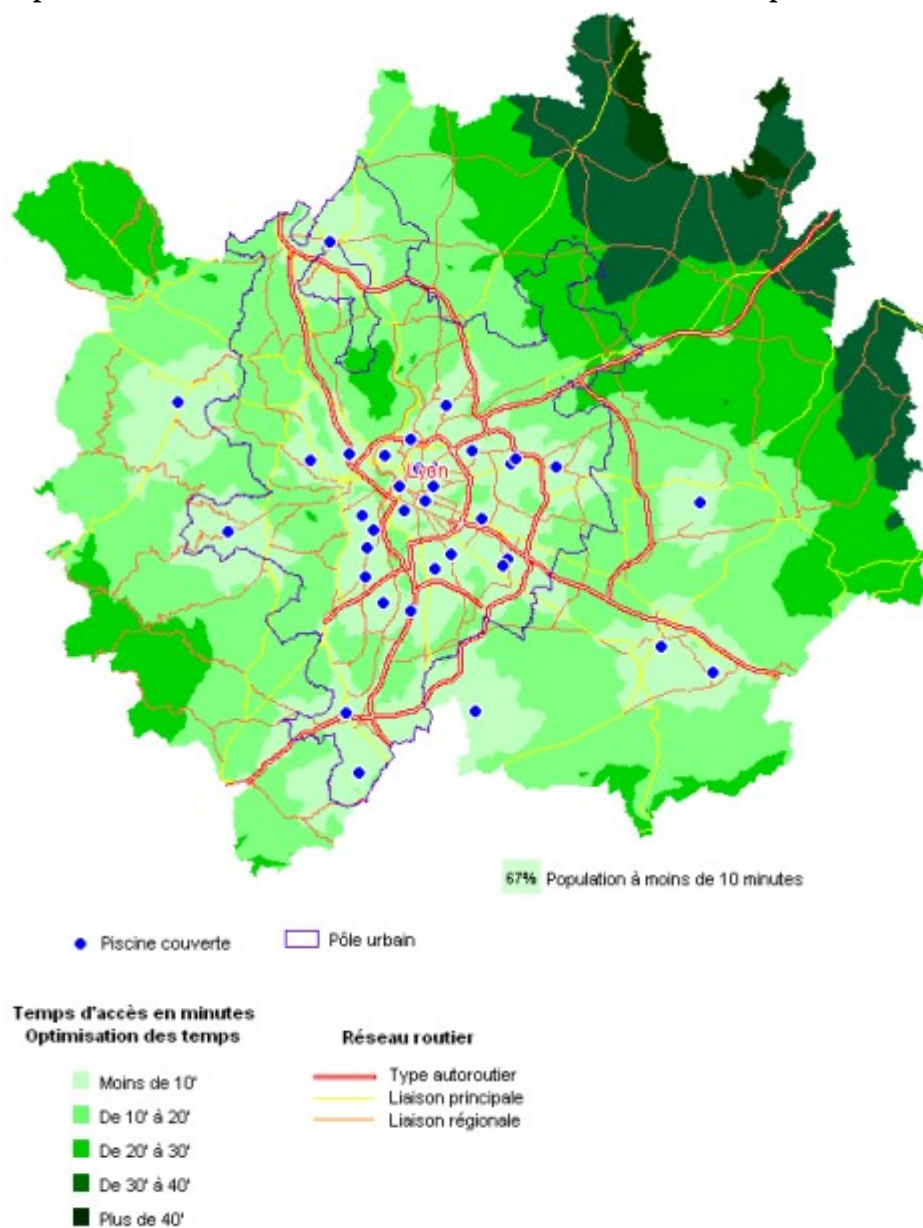
Population de l'aire urbaine située à moins de x minutes d'une piscine couverte

Unité : %

Aire urbaine	Temps d'accès en minutes				
	<10'	10'-20'	20'-30'	30'-40'	>40'
LYON	67.3	27.0	4.5	1.1	0.1
NANTES	36.1	53.3	10.0	0.5	0.0
RENNES	39.1	37.0	17.4	6.0	0.4
ROUEN	69.1	22.8	7.2	0.7	0.2
LE HAVRE	59.6	31.5	8.4	0.5	0.0
NIMES	45.0	20.7	25.6	7.0	1.7
ANGOULEME	28.1	52.5	15.6	3.4	0.4
ROANNE	44.2	39.0	15.3	1.5	0.0
AGEN	51.2	38.4	9.9	0.4	0.0
EPINAL	60.2	31.0	8.3	0.5	0.0

Extrait du rapport d'étude Certu *Indicateurs d'accessibilité automobile aux équipements structurants des aires urbaines*

Population de l'aire urbaine située à moins de x minutes d'une piscine couverte



Extrait du rapport d'étude Certu *Indicateurs d'accessibilité automobile aux équipements structurants des aires urbaines*

3. En conclusion

Actuellement, l'Insee et les différents ministères mettent à disposition de nombreuses bases de données qui devraient permettre de mieux connaître les équipements et services à la population à différents niveaux géographiques. Cependant, certains domaines restent mal couverts, notamment dans les domaines où l'offre émane pour une partie importante des associations (secteur social, culturel ou des loisirs...).

Par ailleurs, les bases ne permettent pas toujours de cibler l'offre de services ou d'équipements à destination de populations particulières. On peut citer, à ce titre, les données relatives aux associations de musique, d'aide scolaire ou de loisirs pour l'enfance et la jeunesse, qui ne sont pas directement mobilisables dans les bases de données présentées. De même, certains équipements ou services, aux statuts particuliers, nécessitent une identification spécifique comme, par exemple, dans le domaine du handicap. Dans ce cas, en effet, l'existence d'un établissement ou d'un service au sein d'une commune ne correspond en rien à un service rendu à la population de la commune car les établissements de ce secteur ont un recrutement à minima départemental voire régional.

Ainsi, pour compléter les bases de données mises à disposition par les différents organismes, il peut être intéressant de s'adresser aux Conseils généraux qui gèrent plus spécifiquement les équipements et services enfance, jeunesse et personnes âgées.

Annexes

Documents concernant la BDE / Base de Données des
Equipements et des services de la société **INEXIA MENIGHETTI**
PROGRAMMATION

Équipements et services de la BDE répartis sous 9 thèmes significatifs

1	HOTELLERIE	
1.1 Ensemble des hôtels et hôtels 3 étoiles et plus 1.2 Répartition des hôtels non classés à 2 étoiles.		
2	RESTAURATION	
2. Ensemble des restaurants traditionnels et restaurants gastronomiques.		
3	COMMERCE	
3.1 Commerce d'agglomération : centres commerciaux, hypermarchés, grands magasins. 3.2 Commerce - Grandes surfaces spécialisées : ensemble des grandes surfaces spécialisées, grandes surfaces de bricolage / jardinage, électrodomestique. 3.3 Commerce - Grandes surfaces spécialisées : grandes surfaces de culture / loisirs, sports, jouets. 3.4 Commerce de niveau communal : unités commerciales, supermarchés, magasins populaires, hard discount alimentaire. 3.5 Commerce franchisé : nombre de magasins franchisés prêt-à-porter, commerce alimentaire de qualité, grands magasins beauté/santé.		
4	CONGRES / EXPOSITIONS	
4.1 Centre de congrès : le grand amphithéâtre, autres salles de réunion, surfaces d'expositions. 4.2 Parcs d'expositions : surfaces d'expositions couvertes et plein-air.		
5	SOCIAL	
5.1 Accueil petite enfance : ensemble des structures d'accueil, garderies et halte-garderies. 5.2 Accueil petite enfance : ensemble des crèches, crèches collectives, accueil familial. 5.3 Accueil personnes âgées : ensemble des structures d'accueil, foyers-logements et maisons de retraite, long séjour et soins de longue durée.		
6	SANTÉ	
6.1 Structures hospitalières : ensemble des structures hospitalières, hôpitaux, cliniques. 6.2 Services hospitaliers : gynécologie - obstétrique, services de chirurgie et de médecine. 6.3 Professions de santé : médecins généralistes et spécialistes, chirurgiens-dentistes.		
7	ENSEIGNEMENT	
7.1 Enseignement secondaire : collèges, lycées, CFA. 7.2 Enseignement supérieur : ensemble des étudiants, BTS / CPGE, instituts universitaires. 7.3 Enseignement supérieur : université, grandes écoles, autres écoles d'enseignement supérieur.		
8	SPORTS	
8.1 Piscines : ensemble des piscines, bassins couverts et de plein-air. 8.2 Patinoires couvertes, courts de tennis couverts et plein-air. 8.3 Equipements de plein-air : grands stades, terrains de grands jeux, golfs. 8.4 Salles de sports : salles omnisports, salles de sports de combat, bowlings.		
9	CULTURE	
9.1 Diffusion : ensemble des salles de spectacles, grande salle de spectacle, cinémas. 9.2 Diffusion : salles labellisées, petits équipements de diffusion culturelle, arènes et théâtres de plein air. 9.3 Bibliothèques : ensemble des bibliothèques, bibliothèques municipales, bibliothèques spécialisées. 9.4 Ecoles de musique et d'art : ensemble des écoles de musique, écoles de musiques labellisées, écoles d'art. 9.5 Musées : ensemble des musées, musées labellisés, musées scientifiques.		

Baromètre

UNITE URBAINE (UU)* - TROYES

Comparaison nationale entre les Unités Urbaines de :

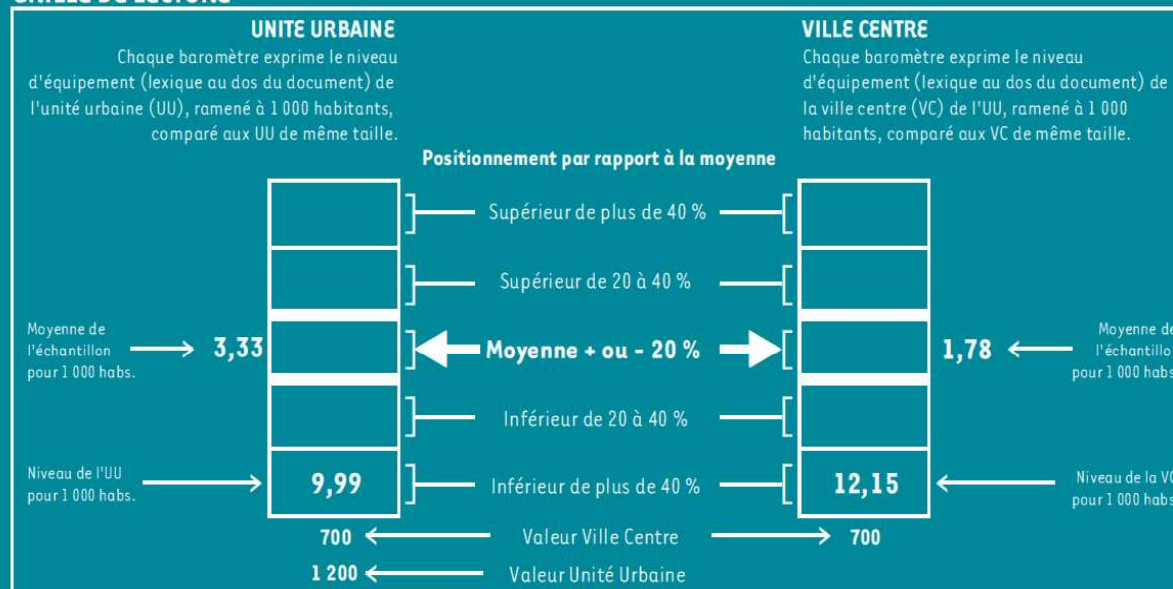
90 à 150 000 HABITANTS

VILLE CENTRE (VC) - TROYES

Comparaison nationale entre les Villes Centres de :

50 à 65 000 habitants

GRILLE DE LECTURE



* Unité urbaine (UU) :

Une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

(http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/unite-urbaine.htm)



BDI
PROGRAMMATION

La 4^e Edition - 2006

Cette quatrième édition fait suite à celles de 1995, 1998 et 2001.

Au fur et à mesure, les éditions se sont enrichies de nouveaux équipements et de nouvelles communes. Aujourd'hui, la BDE couvre près de 3000 communes (26 millions d'habitants), pour plus de 300 agglomérations ou unités urbaines.

Les sources d'informations utilisées sont nationales (ministères, INSEE, organismes et fédérations nationales) ou proviennent d'enquêtes ponctuelles réalisées par BDI Programmation auprès des collectivités et organismes régionaux ou départementaux.

Les informations présentées sont de 2004.

Les Auteurs

MENIGHETTI Programmation, conseil en programmation urbaine et architecturale, a apporté son expérience dans l'approche des équipements et services, ainsi que sa connaissance des collectivités territoriales.

BDI Programmation, Banque de Données et Infographie pour la programmation des équipements, a réalisé l'enquête et le traitement statistique des données.



MENIGHETTI
PROGRAMMATION

Baromètre

LES UNITES URBAINES DE : 90 À 150 000 HABITANTS

Unités urbaines	Nb communes	Population 1999
ANGOULÊME	16	109 781
ANNECY	15	142 244
ANNEMASSE	21	108 699
BESANÇON	11	139 197
BOULOGNE-SUR-MER	8	90 291
BOURGES	5	95 571
CALAIS	7	106 257
CANNES	5	146 335
CHAMBERY	18	118 325
CHARTRES	9	90 955
CHERBOURG	6	92 860
CREIL	17	100 035
FORBACH	15	94 241
LA ROCHELLE	8	120 536
LORIENT	5	121 819
MAUBEUGE	17	101 469
MONTBÉLIARD	21	116 041
POITIERS	8	124 089
SAINT-BRIEUC	6	90 319
SAINT-NAZAIRE	10	142 162
THIONVILLE	12	132 965
TROYES	17	132 979
VALENCE	9	120 968
TOTAL	266	2 638 138

COMMUNES DE L'UNITÉ URBAINE : TROYES

Commune	POP.1999	Commune	POP.1999
BARBÈREY-SAINT-SULPICE	781		
BREVIÈRES	1 972		
BUCHÈRES	1 375		
CRENEY-PRES-TROYES	1 449		
LA CHAPELLE-SAINT-LUC	14 628		
LA RIVIÈRE-DE-CORPS	3 141		
LAVAL	488		
LES NOES-PRES-TROYES	3 503		
PONT-SAINT-MARIE	5 163		
ROSIÈRES-PRES-TROYES	2 896		
SAINT-ANDRÉ-LES-VERGER	11 297		
SAINTE-MAURE	1 648		
SAINTE-SAVINE	10 031		
SANTOZ-GRAND	2 187		
SANTOZ-LES-VILLAS	5 544		
SANTOZ-LES-VILLAS	2 554		
TROYES	82 612		
TOTAL COMMUNES	17		
TOTAL POPULATION	132 979		

LES VILLES CENTRES DE : 50 À 65 000 HABITANTS

Villes centres	Population 1999
AJACCIO	54 697
ANNECY	52 100
ARLES	51 614
BEAUNOIS	57 355
BELFORT	52 521
BLOIS	51 932
BRIVE-LA-GAILLARDE	51 586
CHALONS-EN-CHAMPAGNE	50 338
CHALON-SUR-SAONE	52 260
CHAMBERY	57 592
CHARLEVILLE-MEZIERES	58 092
CHATEAURoux	52 345
CHOLET	56 320
EVREUX	54 076
LA ROCHE-SUR-YON	52 947
LAVAL	54 379
LORIENT	61 844
MEAUX	50 913
MONTAUBAN	54 421
NORT	59 346
SAINT-MALO	52 737
SAINT-QUENTIN	61 092
TROYES	62 612
VANNES	54 773
TOTAL	24 1 317 792

LEXIQUE

1 HOTELLERIE

- Hôtels de toutes catégories, hôtels non classés, hôtels de 1 à 4 étoiles luxe.
- Hôtels de 3 étoiles et plus.

2 RESTAURATION

- Nombre de restaurants de type traditionnel (y compris hôtels-restaurants).

3 CONGRES / EXPOSITIONS

- Centre de congrès : le grand amphithéâtre (plus grande salle gradinée disposant d'une scène).
- Surfaces d'expositions couvertes : sont recensés uniquement les parcs d'expositions.

4 COMMERCE

- Centres commerciaux : établissements réunissant un ensemble de commerces reliés par une galerie.
- Hypermarchés : surface de vente supérieure à 2 500 m².
- Ensemble des grandes surfaces spécialisées : grandes surfaces de bricolage / jardinage, électrodomestique, culture, loisirs.
- Supermarchés : surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m².
- Hard discount : des prix bas, un personnel réduit, pas ou peu de marques nationales et une présentation sommaire des produits en rayon.
- Unités commerciales : sont recensés tous les commerces de détail et de réparation d'articles domestiques.

5 SOCIAL

- Ensemble des structures d'accueil : crèches, garderies.
- Accueil personnes âgées : ensemble des structures d'accueil, maisons de retraite.

6 SANTE

- Structures hospitalières : ensemble des structures hospitalières, hôpitaux, cliniques.
- Gynécologie-obstétrique : maternité.
- Services de chirurgie : accueil de malades nécessitant une intervention chirurgicale en bloc-opératoire (y compris neuro-chirurgie).

7 ENSEIGNEMENT

- Enseignement secondaire : collèges, lycées, CFA.
- Enseignement supérieur : ensemble des étudiants, BTS / CPGE, instituts universitaires et universités.

8 SPORTS

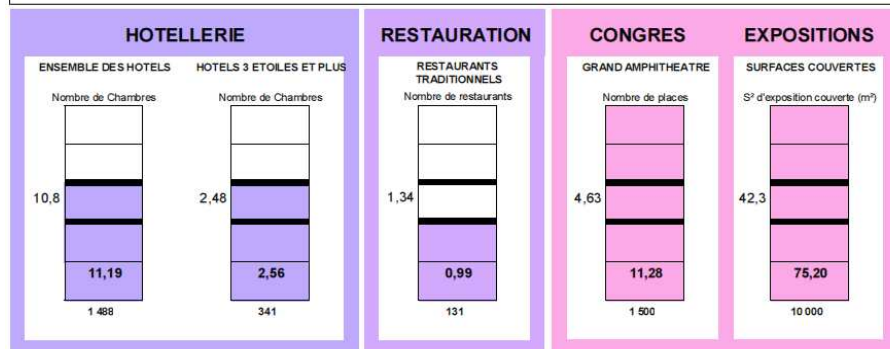
- Piscines : ensemble des piscines, bassins couverts et de plein-air.
- Patinoires : uniquement les patinoires permanentes couvertes.
- Bowlings : sont comptabilisés tous les bowlings.
- Golfs : parcours de golf, y compris les golfs compacts (hors practice isolé et salles d'entraînement).
- Terrains de grands jeux : terrains de football, rugby, hockey-sur-gazon.
- Salles omnisports : salles spécialisées dans la pratique du sport (hors salle polyvalente et salles privées).

9 CULTURE

- Salles de spectacles : ensemble des salles de spectacles, grande salle de spectacle.
- Cinémas : salles proposant régulièrement des projections de films.
- Bibliothèques municipales : superficie totale des bibliothèques municipales et de quartier (y compris médiathèque d'agglomération).
- Ecoles de musique et d'art : ensemble des écoles de musique, écoles d'art.
- Musées : sont recensés tous les musées ouverts régulièrement au public quels que soient leurs statuts (public, privé, associatif).
- Musées labellisés : musées gérés par des conservateurs reconnus par la Direction des Musées de France.

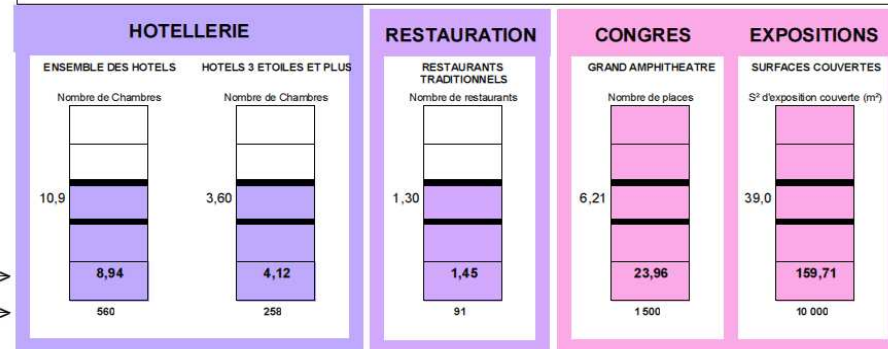
LE BAROMETRE DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES

UNITE URBAINE : TROYES

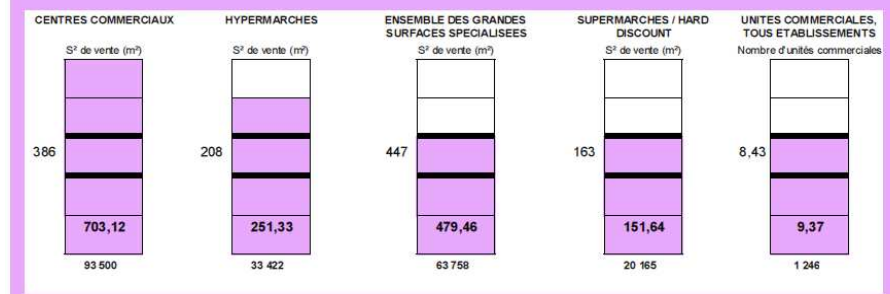


← Valeur UU / Valeur VC →
← Valeur Absolue →

VILLE CENTRE : TROYES

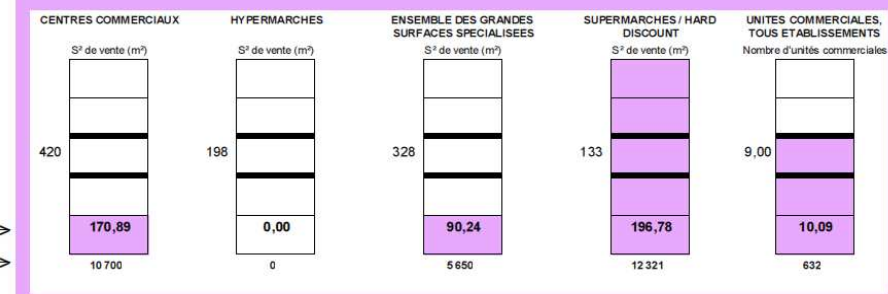


COMMERCE

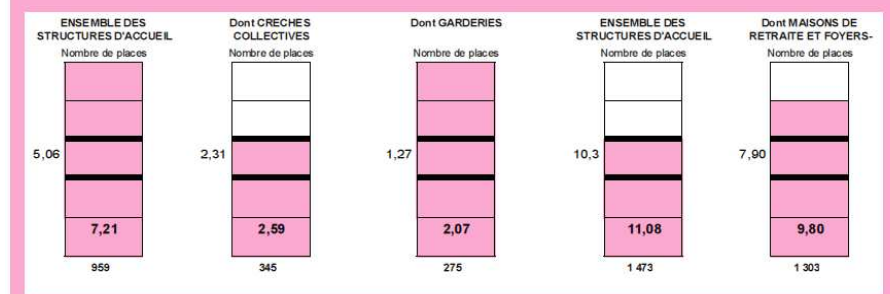


← Valeur UU / Valeur VC →
← Valeur Absolue →

COMMERCE

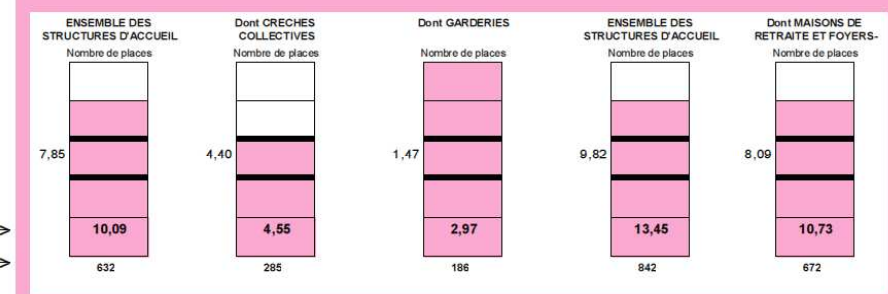


SOCIAL : PETITE ENFANCE

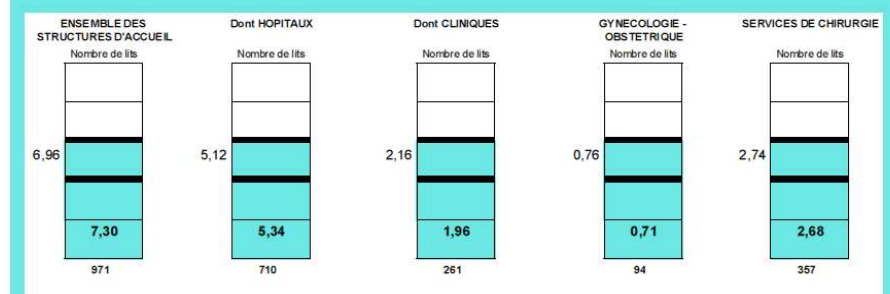


← Valeur UU / Valeur VC →
← Valeur Absolue →

SOCIAL : PETITE ENFANCE

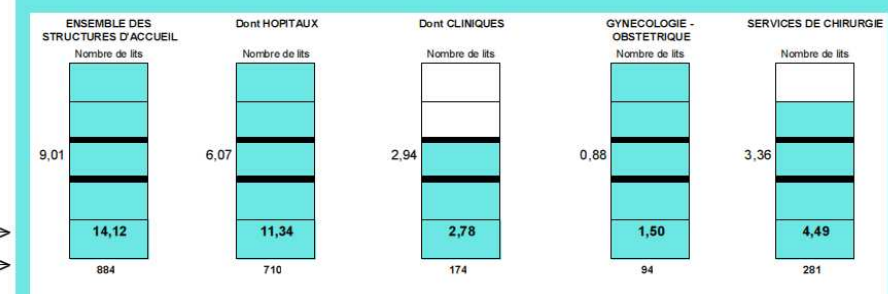


SANTE



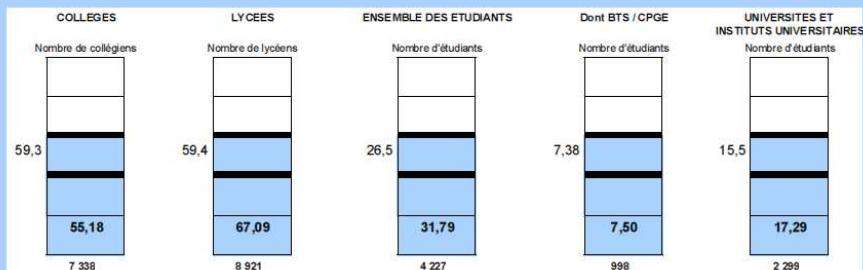
← Valeur UU / Valeur VC →
← Valeur Absolue →

SANTE



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

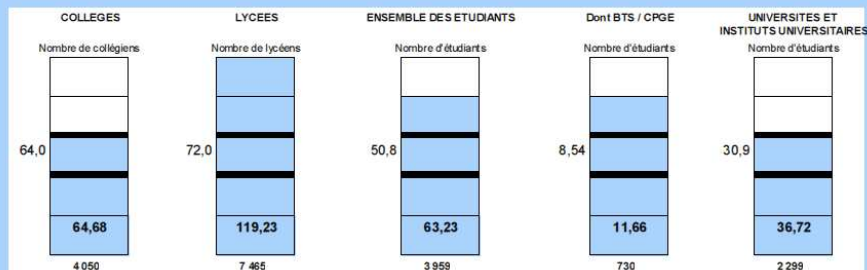


← Valeur UU / Valeur VC →

← Valeur Absolue →

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

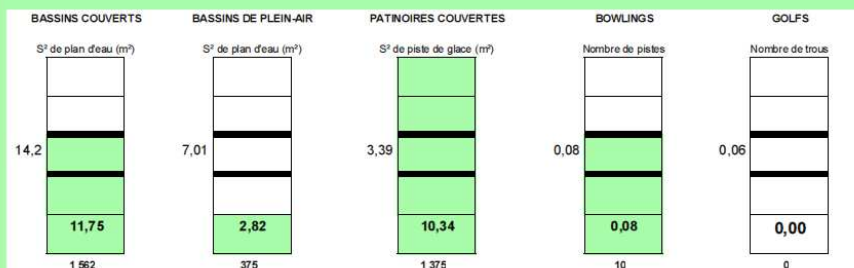
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



← Valeur UU / Valeur VC →

← Valeur Absolue →

SPORTS



← Valeur UU / Valeur VC →

← Valeur Absolue →

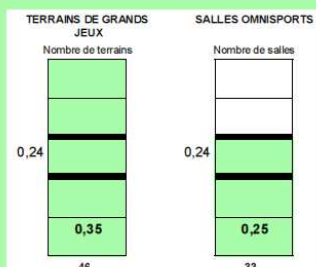
SPORTS



← Valeur UU / Valeur VC →

← Valeur Absolue →

SPORTS



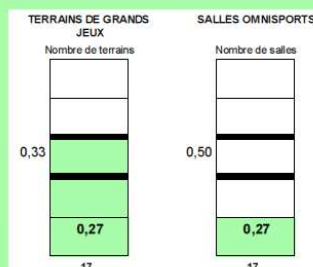
CULTURE : EQUIPEMENTS DE DIFFUSION



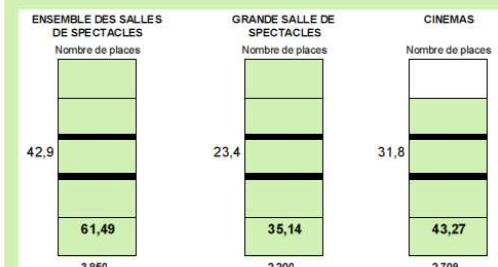
← Valeur UU / Valeur VC →

← Valeur Absolue →

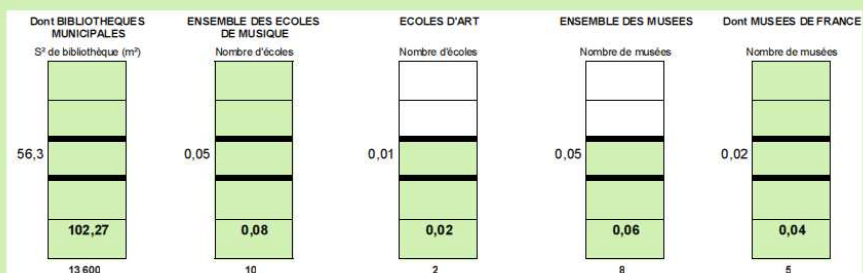
SPORTS



CULTURE : EQUIPEMENTS DE DIFFUSION



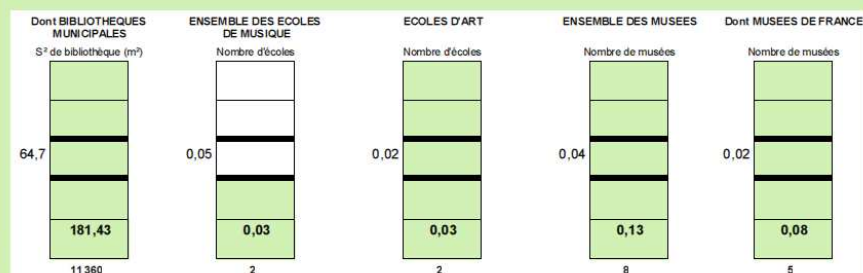
CULTURE



← Valeur UU / Valeur VC →

← Valeur Absolue →

CULTURE



Unités Urbaines comparées : Population de 90 à 150 000 habitants.

Villes Centres comparées :

Population de 50 à 65 000 habitants.

Si la moyenne = 0,00 → la tranche est généralement non équipée (baromètre barré).



BDI
PROGRAMMATION

Démo



MENIGHETTI
PROGRAMMATION



**BDE • BASE DE DONNÉES DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES DES AGGLOMÉRATIONS**

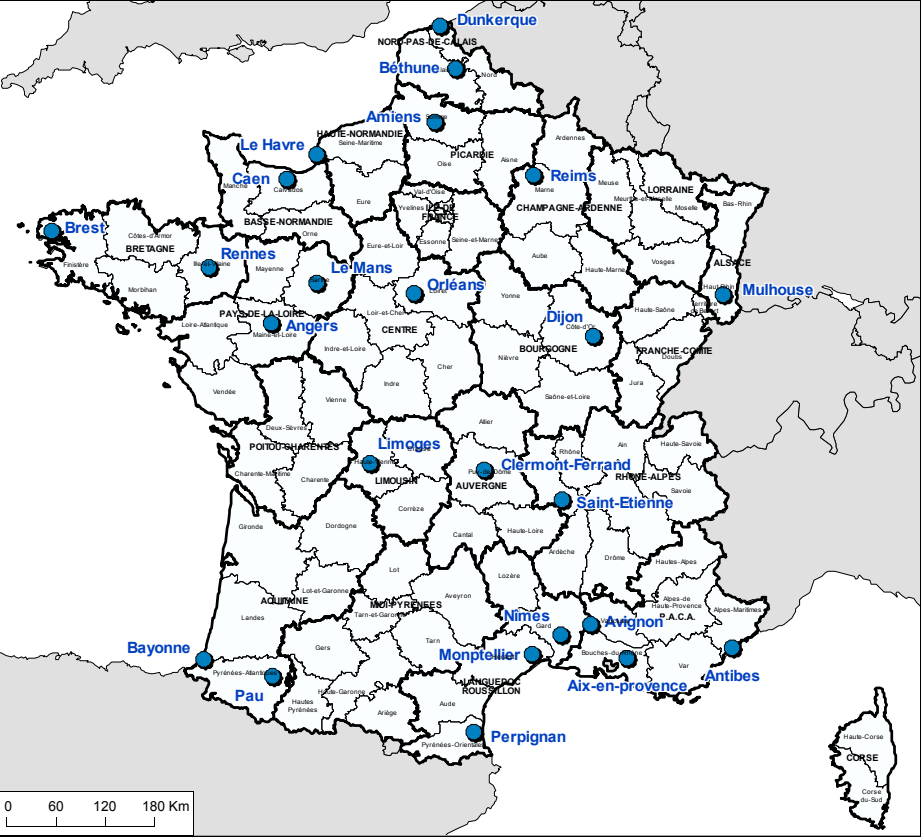
Comparaison démographique

UNITES URBAINES

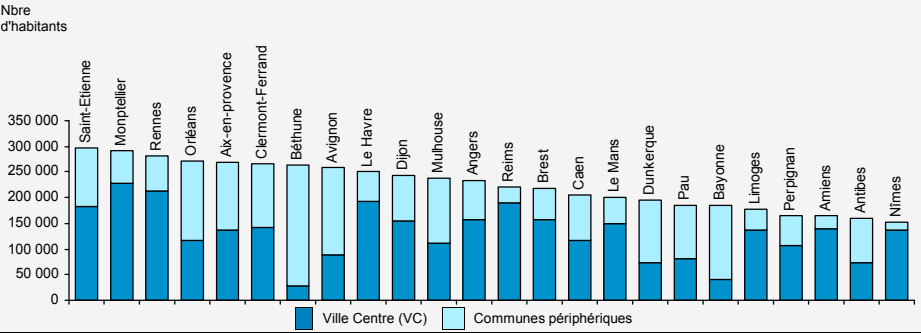
150 à 300 000 habitants N° 10

4° Edition - 2006

LES UNITES URBAINES COMPAREES



POPULATION 1999



LES UNITES URBAINES COMPAREES

Nom de l'unité urbaine	Nbre de communes	Population Ville Centre (VC)		Population totale *		Logements totaux en 1999			
		Nom	Pop 90*	Pop 99*	1990	1999	Principal	Secondaire	Vacant
Aix-en-provence	13	Aix-en-Provence	127	137	248	268	107 195	2 088	7 917
Amiens	10	Amiens	136	139	161	165	66 311	238	4 857
Angers	12	Angers	146	156	218	234	98 113	855	5 063
Antibes	13	Antibes	71	73	149	161	68 305	28 479	6 957
Avignon	22	Avignon	89	88	244	259	103 602	1 510	9 138
Bayonne	20	Bayonne	42	42	172	185	79 556	18 993	5 400
Béthune	60	Béthune	27	29	264	263	97 914	429	4 602
Brest	8	Brest	153	156	210	218	91 873	1 095	6 014
Caen	18	Caen	116	117	196	204	86 187	337	4 389
Clermont-Ferrand	17	Clermont-Ferrand	140	141	261	266	117 763	2 068	9 926
Dijon	15	Dijon	152	154	237	243	104 537	883	8 715
Dunkerque	11	Dunkerque	71	72	193	194	70 525	601	3 729
Le Havre	14	Le Havre	197	193	256	252	100 797	510	6 394
Le Mans	12	Le Mans	148	151	196	200	84 218	548	5 092
Limoges	7	Limoges	136	138	173	178	81 216	1 231	5 825
Montpellier	11	Montpellier	211	229	260	293	135 298	2 433	13 439
Mulhouse	19	Mulhouse	110	112	231	238	93 488	285	7 525
Nîmes	6	Nîmes	134	138	148	153	65 926	1 014	8 331
Orléans	19	Orléans	108	117	248	271	107 869	1 053	6 936
Pau	47	Pau	84	81	178	185	77 254	905	6 843
Perpignan	11	Perpignan	108	107	160	166	72 038	2 021	9 243
Reims	7	Reims	185	191	213	220	93 793	342	7 154
Rennes	10	Rennes	204	212	257	281	124 896	970	7 116
Saint-Etienne	17	Saint-Etienne	202	184	320	297	125 642	1 790	13 657
Total	399		3 096	3 157	5 194	5 395	2 254 316	70 678	174 262
									2 499 256

* : en milliers d'habitants

300 Unités Urbaines (UU) ou agglomérations regroupant 2463 communes et totalisant plus de 26 millions d'habitants sont étudiées dans cette série de fascicules.

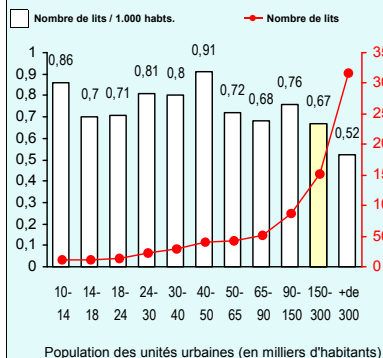
Unité Urbaine (UU) : Une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.
(http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/definitions/html/unite-urbaine.htm)

6.2 SANTE - SERVICES HOSPITALIERS



MOYENNES NATIONALES

GYNECOLOGIE - OBSTETRIQUE



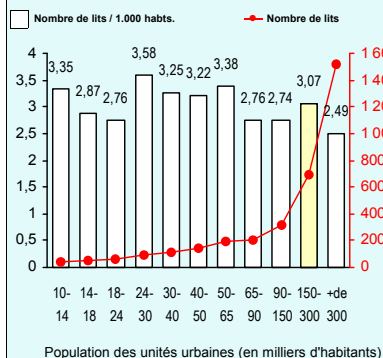
NIVEAU D'EQUIPEMENT

Nombre d'équipement et rapport à la moyenne des unités urbaines de l'échantillon

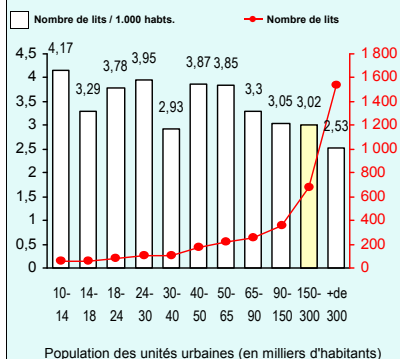
Nom de l'unité urbaine	Population 1999	Gynécologie-obstétrique		
		nonéquipée	Autour de la moyenne (+ ou - 20 %)	Supérieur de 20 % à la moyenne
Aix-en-provence	267 982		157	492
Amiens	164 772		197	779
Angers	234 405		180	790
Antibes	161 034		20	136
Avignon	259 486		136	571
Bayonne	184 516		92	569
Béthune	262 815		157	342
Brest	218 030		142	712
Caen	204 375		179	778
Clermont-Ferrand	265 747		132	1 079
Dijon	243 089		154	821
Dunkerque	194 380		142	410
Le Havre	251 912		133	368
Le Mans	200 233		184	767
Limoges	177 780		125	771
Montpellier	292 672		145	1 185
Mulhouse	238 094		165	658
Nîmes	153 422		135	652
Orléans	270 522		133	603
Pau	185 403		64	362
Perpignan	165 775		114	637
Reims	220 047		196	971
Rennes	281 297		282	1 131
Saint-Etienne	296 717		251	965
Total	5 394 505		3 615	16 549
Moyenne* de l'échantillon pour 1 000 habitants			0,67	3,07
				3,02

* : hors valeurs supérieures ou inférieures à deux fois l'écart-type de la moyenne.
Le calcul n'est effectué que si un quart au moins des UU de l'échantillon sont équipées.

SERVICES DE CHIRURGIE



SERVICES DE MEDECINE



Observations

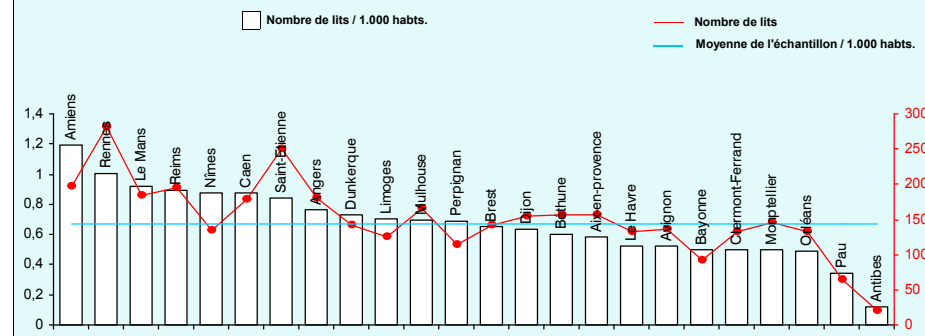
Sont recensés les services hospitaliers et de cliniques de courte durée en hospitalisation complète. Les services de longue durée (psychiatrie, toxicomanie, soins de suite) sont comptabilisés uniquement dans la présentation de la structure hospitalière.
Gynécologie-obstétrique : maternité.
Services de chirurgie : accueil de malades nécessitant une intervention chirurgicale en bloc-opératoire (y compris neuro-chirurgie).
Services de médecine : accueil de malades sans intervention chirurgicale.

6.2 SANTE - SERVICES HOSPITALIERS

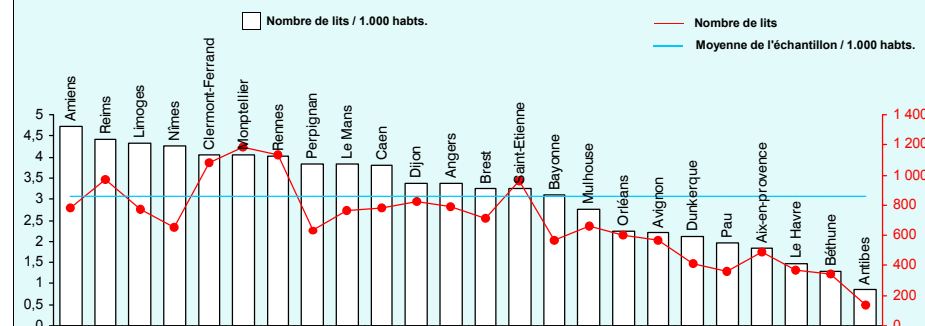


CLASSEMENT DES UNITES URBAINES

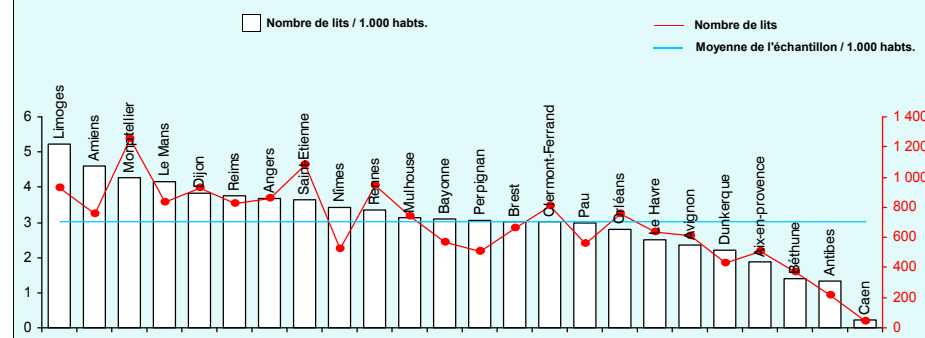
GYNECOLOGIE - OBSTETRIQUE



SERVICES DE CHIRURGIE



SERVICES DE MEDECINE

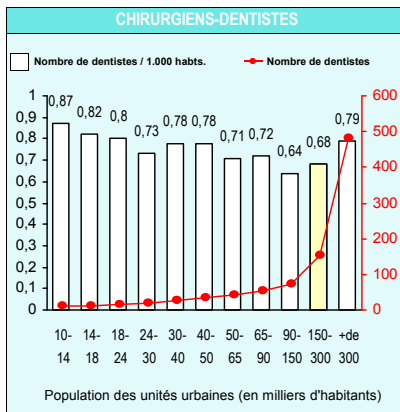
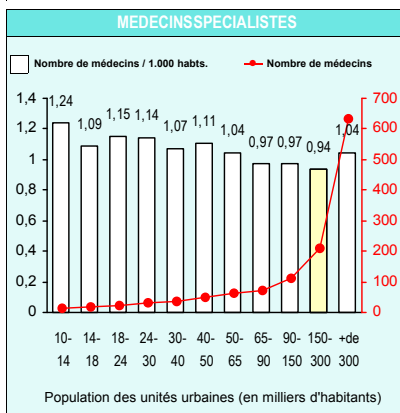
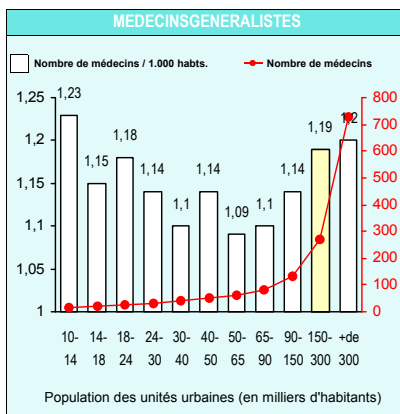


6.3 SANTE - PROFESSIONS DE SANTE



MOYENNES NATIONALES

NIVEAU D'EQUIPEMENT



Nombre d'équipement et rapport à la moyenne des unités urbaines de l'échantillon				
Nom de l'unité urbaine	Population 1999	Médecins généralistes nbre méde.	Médecins spécialistes nbre méde.	Chirurgiens-dentistes nbre dentis.
Aix-en-provence	267 982	364	327	248
Amiens	164 772	221	156	89
Angers	234 405	294	248	150
Antibes	161 034	209	128	154
Avignon	259 486	313	284	212
Bayonne	184 516	259	254	213
Béthune	262 815	244	115	89
Brest	218 030	228	193	147
Caen	204 375	254	279	136
Clermont-Ferrand	265 747	310	307	256
Dijon	243 089	284	278	188
Dunkerque	194 380	215	108	101
Le Havre	251 912	242	251	104
Le Mans	200 233	203	199	125
Limoges	177 780	243	178	114
Montpellier	292 672	447	485	346
Mulhouse	238 094	239	208	136
Nîmes	153 422	251	235	146
Orléans	270 522	253	234	157
Pau	185 403	230	192	180
Perpignan	165 775	250	249	169
Reims	220 047	236	215	157
Rennes	281 297	345	324	228
Saint-Etienne	296 717	310	228	173
Total	5 394 505	6 444	5 675	4 018
Moyenne* de l'échantillon pour 1 000 habitants		1,19	0,94	0,68

* : hors valeurs supérieures ou inférieures à deux fois l'écart-type de la moyenne.
Le calcul n'est effectué que si un quart au moins des UU de l'échantillon sont équipées.

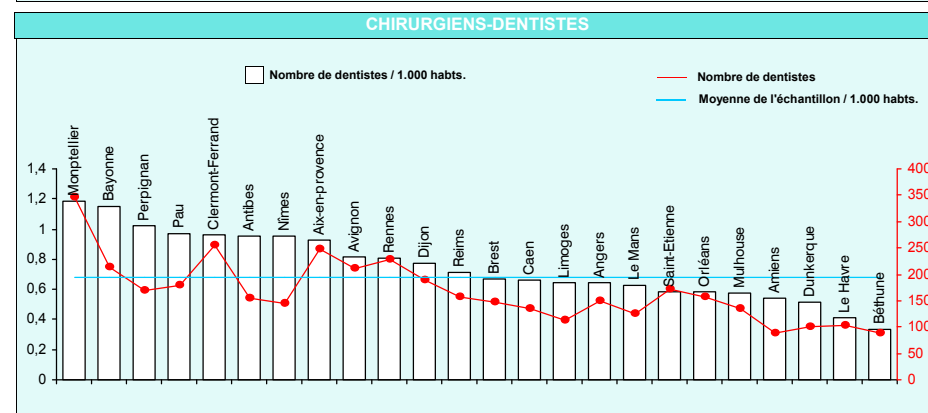
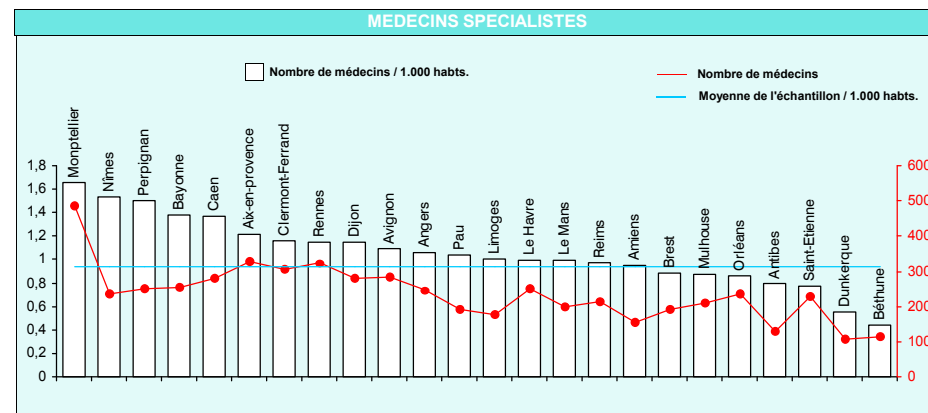
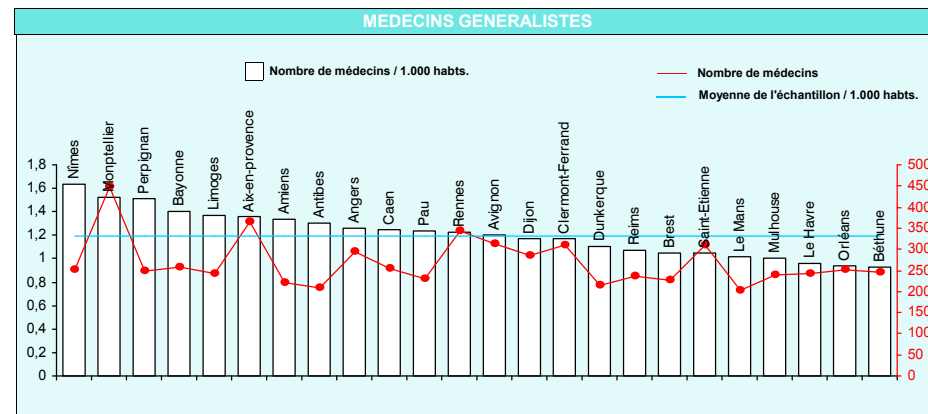
Observations

Sont recensés uniquement les médecins et dentistes inscrits en libéral. Les autres médecins relevant principalement du secteur hospitalier.
Médecins généralistes : médecins omnipraticiens.
Médecins spécialistes : sont comptabilisés ici les médecins des principales spécialités de "médecine de ville" : dermatologie, gastro-entérologie, gynécologie, gynécologue-obstétrique, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, cardiologie, pédiatrie, pneumologie, psychiatrie, radiologie, rhumatologie, stomatologie.

6.3 SANTE - PROFESSIONS DE SANTE



CLASSEMENT DES UNITES URBAINES

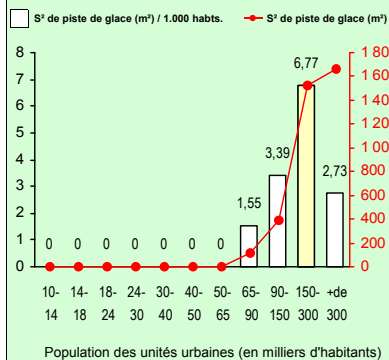


8.2 SPORTS - PATINOIRES ET TENNIS

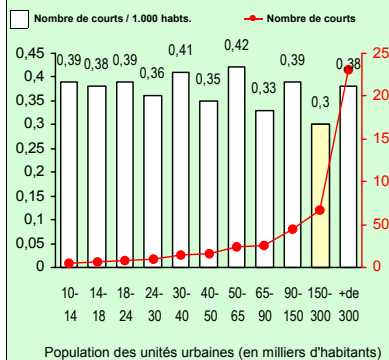


MOYENNES NATIONALES

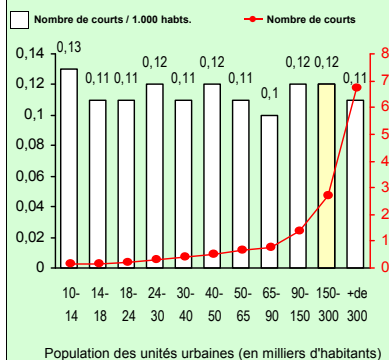
PATINOIRES COUVERTES



COURTS DE TENNIS PLEIN-AIR



COURTS DE TENNIS COUVERTS



NIVEAU D'EQUIPEMENT

Nombre d'équipement et rapport à la moyenne des unités urbaines de l'échantillon

Nom de l'unité urbaine	Population 1999	Patinoires couvertes m² piste glace	Courts de tennis plein-air nombre courts	
			nombre courts	
Aix-en-provence	267 982	840	243	28
Amiens	164 772	3 256	54	44
Angers	234 405	1 624	80	43
Antibes	161 034		172	8
Avignon	259 486	1 456	236	8
Bayonne	184 516	1 456	73	11
Béthune	262 815	1 624	31	17
Brest	218 030	1 456	10	48
Caen	204 375	1 800	60	29
Clermont-Ferrand	265 747	1 800	85	28
Dijon	243 089	1 556	103	28
Dunkerque	194 380	2 104	34	38
Le Havre	251 912	1 456	51	36
Le Mans	200 233	680	65	35
Limoges	177 780	1 800	59	40
Montpellier	292 672	4 556	142	7
Mulhouse	238 094	1 800	84	23
Nîmes	153 422	1 800	74	10
Orléans	270 522	1 456	113	38
Pau	185 403		83	28
Perpignan	165 775		48	10
Reims	220 047	3 600	43	44
Rennes	281 297	3 956	37	36
Saint-Etienne	296 717	1 020	100	13
Total	5 394 505	41 096	2 080	650
<i>Moyenne* de l'échantillon pour 1 000 habitants</i>		6,77	0,30	0,12

* : hors valeurs supérieures ou inférieures à deux fois l'écart-type de la moyenne.
Le calcul n'est effectué que si un quart au moins des UU de l'échantillon sont équipées.

Observations

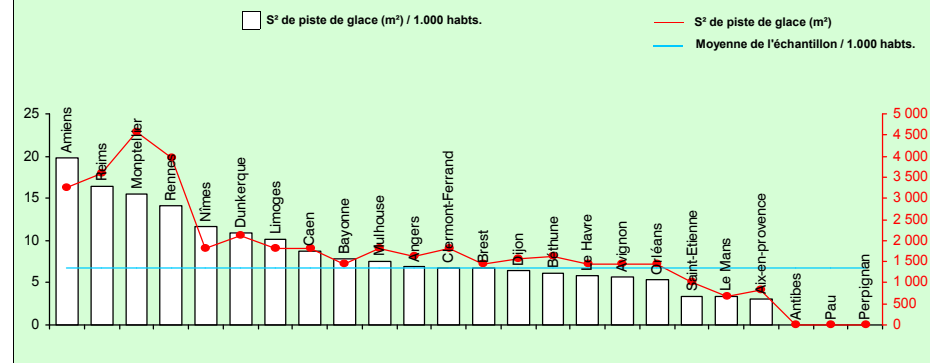
Patinoires : sont recensées uniquement les patinoires permanentes couvertes.
Tennis : sont recensés uniquement les courts de tennis mis à disposition d'une association sportive (hors courts de tennis privés).

8.2 SPORTS - PATINOIRES ET TENNIS

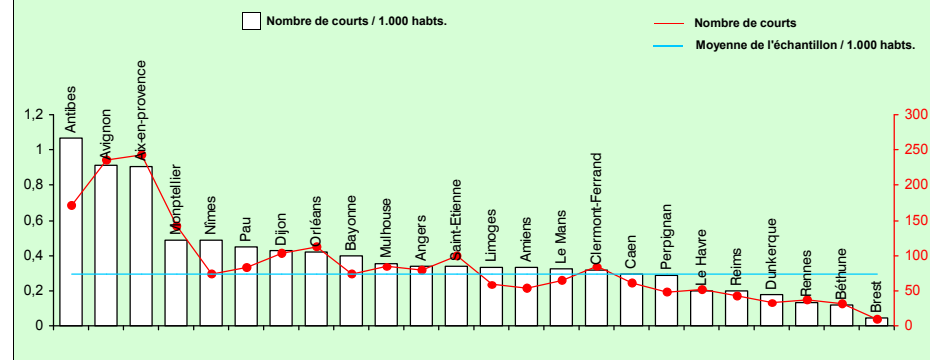


CLASSEMENT DES UNITES URBAINES

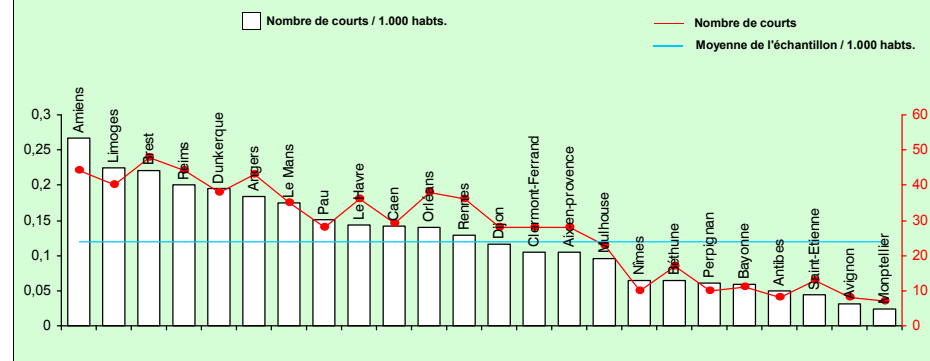
PATINOIRES COUVERTES



COURTS DE TENNIS PLEIN-AIR



COURTS DE TENNIS COUVERTS

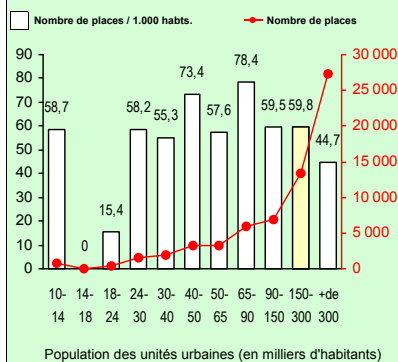


8.3 SPORTS - EQUIPEMENTS DE PLEIN-AIR

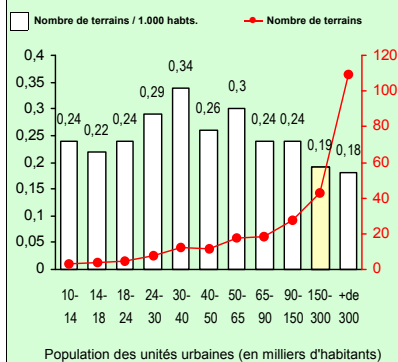


MOYENNES NATIONALES

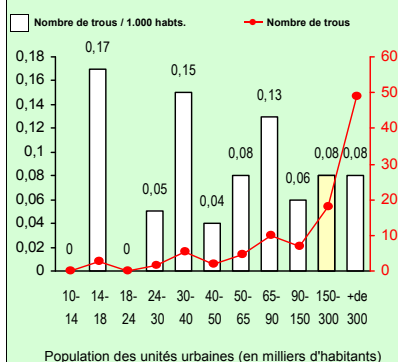
GRANDS STADES



TERRAINS DE GRANDS JEUX



GOLFS



NIVEAU D'EQUIPEMENT

Nombre d'équipement et rapport à la moyenne des unités urbaines de l'échantillon

Nom de l'unité urbaine	Population 1999	Grandstades		
		nbre places	nbre terrains	nbre trous
Aix-en-provence	267 982		84	51
Amiens	164 772	11 875	7	9
Angers	234 405	21 706	72	27
Antibes	161 034	2 720	28	93
Avignon	259 486	8 000	114	36
Bayonne	184 516	5 695	44	117
Béthune	262 815	7 000	30	9
Brest	218 030	20 500	53	
Caen	204 375	21 000	93	
Clermont-Ferrand	265 747	11 190	34	9
Dijon	243 089	7 829	74	18
Dunkerque	194 380	7 720	42	
Le Havre	251 912	18 000	48	
Le Mans	200 233	12 526	6	18
Limoges	177 780	11 500	13	36
Montpellier	292 672	32 500	39	24
Mulhouse	238 094	16 845	72	18
Nîmes	153 422	18 364	44	36
Orléans	270 522	10 000	61	
Pau	185 403	6 930	28	36
Perpignan	165 775	6 584	21	
Reims	220 047	8 263	46	
Rennes	281 297	19 542	36	54
Saint-Etienne	296 717	35 600	77	24
Total	5 394 505	321 889	1 166	615
Moyenne* de l'échantillon pour 1 000 habitants		59,8	0,19	0,08

* : hors valeurs supérieures ou inférieures à deux fois l'écart-type de la moyenne.
Le calcul n'est effectué que si un quart au moins des UU de l'échantillon sont équipées.

Observations

Grandes stades : sont recensés les capacités des tribunes du plus grand stade, ayant au moins 2000 places.
Terrains de grands jeux : terrains de football, rugby, hockey-sur-gazon.
Golfs : sont recensés tous les parcours de golf, y compris les golfs compacts (hors pratique isolé et salles d'entraînement).

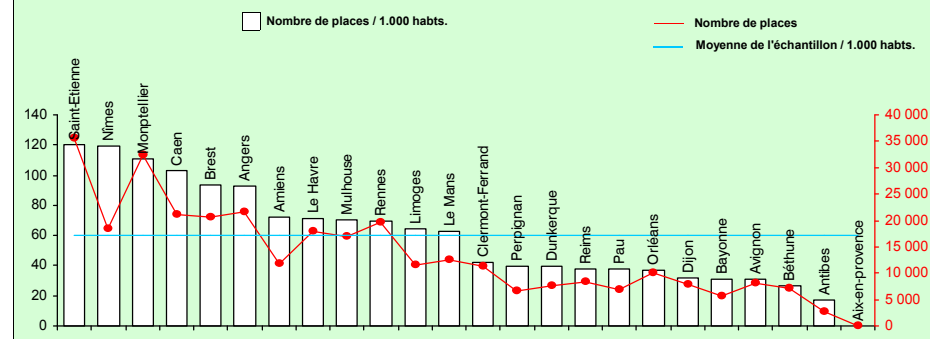
Nota : les golfs peuvent être localisés hors de l'unité urbaine. Ils ne figurent donc pas dans ce recensement.

8.3 SPORTS - EQUIPEMENTS DE PLEIN-AIR

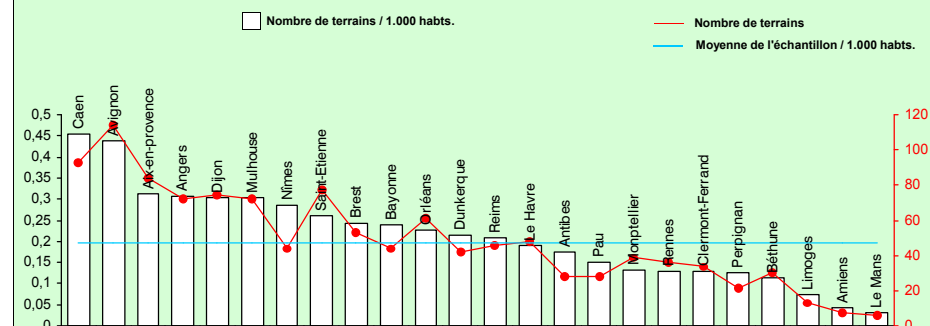


CLASSEMENT DES UNITES URBAINES

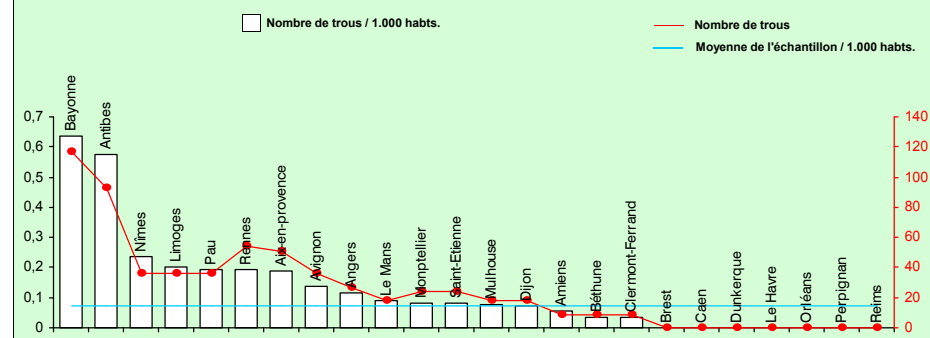
GRANDS STADES



TERRAINS DE GRANDS JEUX



GOLFS





BDI
PROGRAMMATION

Géo



MENIGHETTI
PROGRAMMATION



**BDE • BASE DE DONNÉES DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES DES AGGLOMÉRATIONS**

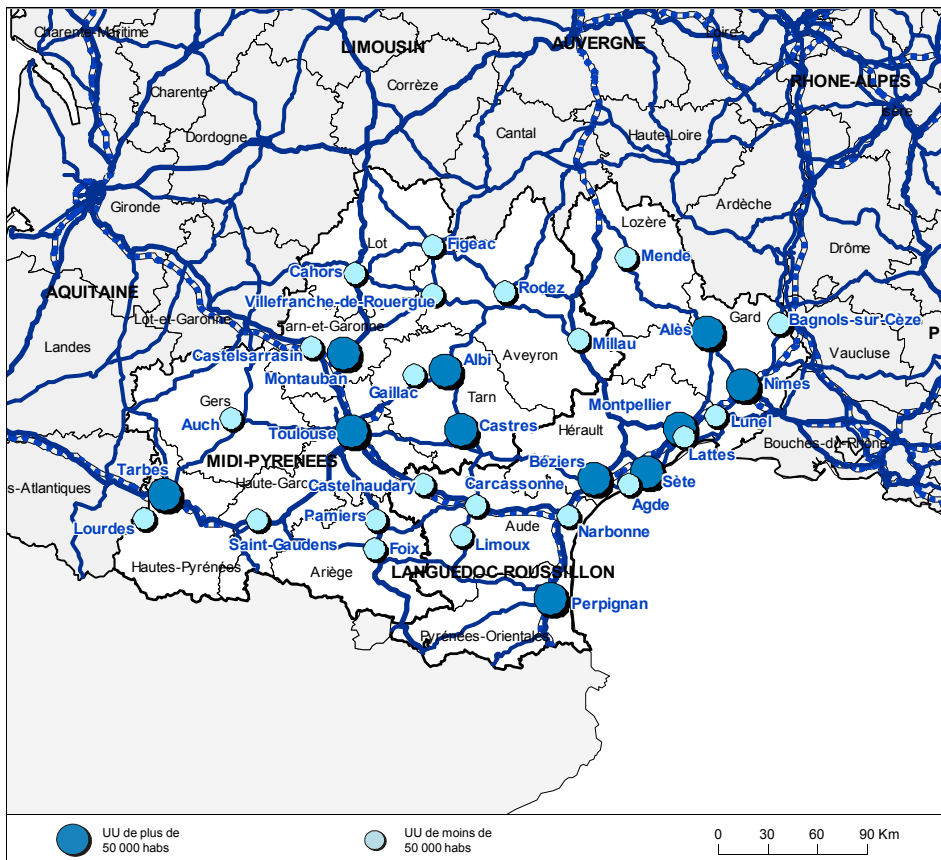
Comparaison géographique

UNITES URBAINES

Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées N° 114

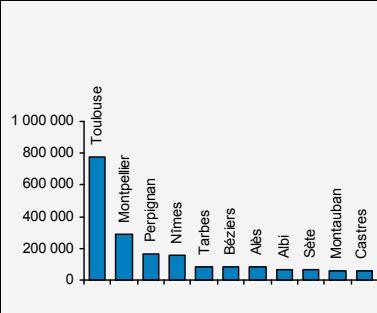
4° Edition - 2006

LES ENTITES GEOGRAPHIQUES COMPAREES

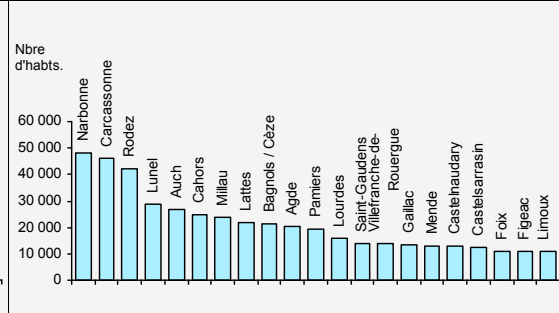


POPULATION 1999

UNITES URBAINES DE PLUS DE 50.000 HABITANTS



UNITES URBAINES DE MOINS DE 50.000 HABITANTS



LES UNITES URBAINES COMPAREES

Nom de l'unité urbaine	Nbre de communes	Population Ville Centre (VC)			Population totale *		Logements totaux en 1999			
		Nom	Pop 90*	Pop 99*	1990	1999	Principal	Secondaire	Vacant	Total
Agde	1	Agde	18	20	18	20	8 883	29 289	2 106	40 278
Albi	9	Albi	49	49	67	70	29 569	414	2 291	32 274
Alès	14	Alès	42	41	78	79	32 243	1 095	2 832	36 170
Auch	3	Auch	25	24	28	27	11 384	121	788	12 293
Bagnols-sur-Cèze	3	Bagnols-sur-Cèze	18	19	21	22	8 676	123	868	9 667
Béziers	4	Béziers	72	71	80	80	34 857	778	5 180	40 815
Cahors	2	Cahors	21	21	24	25	10 568	407	1 020	11 995
Carcassonne	1	Carcassonne	45	46	45	46	19 347	216	2 092	21 655
Castelnaudary	2	Castelnaudary	12	12	13	13	4 865	93	478	5 436
Castelsarrasin	1	Castelsarrasin	13	12	13	12	4 501	63	449	5 013
Castres	6	Castres	46	45	55	55	21 911	348	1 817	24 076
Figeac	2	Figeac	10	10	11	11	4 619	265	521	5 405
Foix	3	Foix	10	10	12	11	4 723	343	519	5 585
Gaillac	2	Gaillac	11	11	12	13	5 279	207	554	6 040
Lattes	2	Lattes	10	14	17	22	8 256	386	498	9 140
Limoux	2	Limoux	10	10	11	11	4 124	98	399	4 621
Lourdes	2	Lourdes	17	16	17	16	6 738	127	861	7 726
Lunel	4	Lunel	19	23	23	29	10 779	220	917	11 916
Mende	1	Mende	13	13	13	13	5 104	294	288	5 686
Millau	2	Millau	22	22	24	24	10 136	496	1 158	11 790
Montauban	5	Montauban	53	54	58	59	24 035	385	1 856	26 276
Montpellier	11	Montpellier	211	229	260	293	135 298	2 433	13 439	151 170
Narbonne	1	Narbonne	47	48	47	48	21 020	4 408	1 839	27 267
Nîmes	6	Nîmes	134	138	148	153	65 926	1 014	8 331	75 271
Pamiers	3	Pamiers	15	15	19	19	7 528	193	918	8 639
Perpignan	11	Perpignan	108	107	160	166	72 038	2 021	9 243	83 302
Rodez	4	Rodez	27	26	42	42	17 016	280	1 526	18 822
Saint-Gaudens	4	Saint-Gaudens	12	12	14	14	6 089	224	580	6 893
Sète	4	Sète	42	40	64	67	28 834	10 673	3 926	43 433
Tarbes	13	Tarbes	50	49	81	81	35 241	397	2 999	38 637
Toulouse	72	Toulouse	366	398	678	775	334 790	2 745	26 749	364 284
Villefranche-de-Rouergue	2	Villefranche-de-Rouer	13	13	14	14	5 378	297	667	6 342
Total	202		1 560	1 621	2 165	2 330	999 755	60 453	97 709	1 157 917

* : en milliers d'habitants

300 Unités Urbaines (UU) ou agglomérations regroupant 2463 communes et totalisant plus de 26 millions d'habitants sont étudiées dans cette série de fascicules.

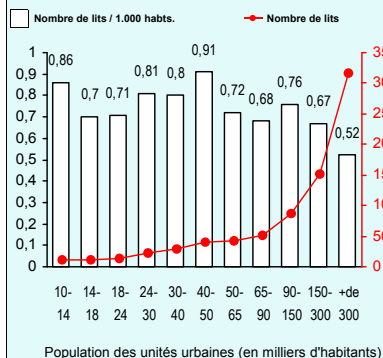
Unité Urbaine (UU) : Une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.
(http://www.insee.fr/nom_def/met/definitions/html/unite-urbaine.htm)

6.2 SANTE - SERVICES HOSPITALIERS

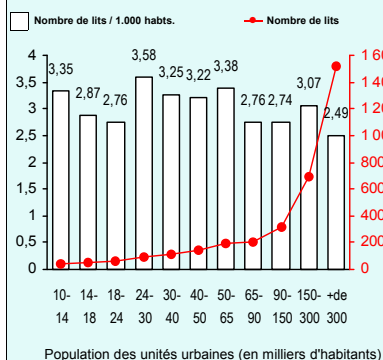


MOYENNES NATIONALES

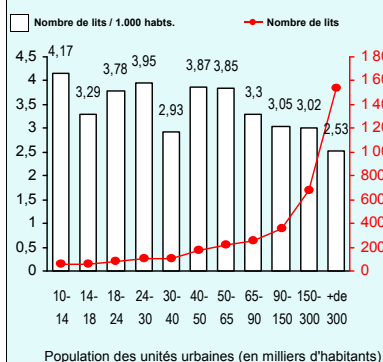
GYNECOLOGIE - OBSTETRIQUE



SERVICES DE CHIRURGIE



SERVICES DE MEDECINE



NIVEAU D'EQUIPEMENT

Nombre d'équipement et rapport à la moyenne des unités urbaines de l'échantillon

non équipée	Autour de la moyenne (+ ou - 20 %)
Inférieur de 20 % à la moyenne	Supérieur de 20 % à la moyenne

Nom de l'unité urbaine	Population 1999	Gynécologie-obstétrique nbre lits	Services de chirurgie nbre lits	Services de médecine nbre lits
Agde	20 303		3	30
Albi	69 618	56	171	537
Alès	78 833	48	153	242
Auch	26 594	36	145	222
Bagnols-sur-Cèze	21 506	2	120	6
Béziers	80 490	56	305	332
Cahors	24 652	29	109	139
Carcassonne	46 216	49	194	404
Castelnaudary	12 677	8	20	25
Castelsarrasin	12 221			
Castres	55 255	46	330	251
Figeac	10 890	24	133	118
Foix	11 011	34	74	166
Galliac	13 190			31
Lattes	21 646			
Limoux	10 710			30
Lourdes	16 047	15	62	76
Lunel	28 865		15	28
Mende	13 103	15	60	77
Millau	23 824	20	109	60
Montauban	59 445	60	226	306
Montpellier	292 672	145	1 185	1 250
Narbonne	48 020	64	262	187
Nîmes	153 422	135	652	525
Pamiers	19 415			
Perpignan	165 775	114	637	508
Rodez	42 001	53	325	189
Saint-Gaudens	13 853	30	177	102
Sète	67 071	41	127	123
Tarbes	81 450	57	36	360
Toulouse	775 478	215	2 095	2 074
Villefranche-de-Rouge	13 747	16	93	74
Total	2 330 000	1 368	7 818	8 472
Moyenne de l'échantillon pour 1 000 habitants		0,59	3,36	3,64

Observations

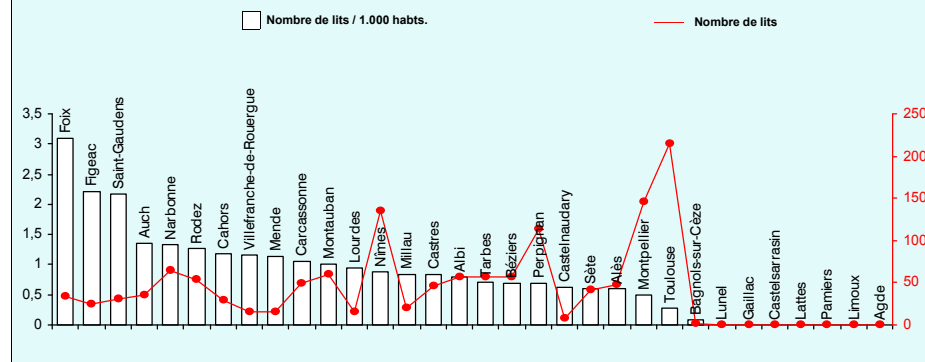
Sont recensés les services hospitaliers et de cliniques de courte durée en hospitalisation complète. Les services de longue durée (psychiatrie, toxicomanie, soins de suite) sont comptabilisés uniquement dans la présentation de la structure hospitalière.
Gynécologie-obstétrique : maternité.
Services de chirurgie : accueil de malades nécessitant une intervention chirurgicale en bloc-opératoire (y compris neuro-chirurgie).
Services de médecine : accueil de malades sans intervention chirurgicale.

6.2 SANTE - SERVICES HOSPITALIERS

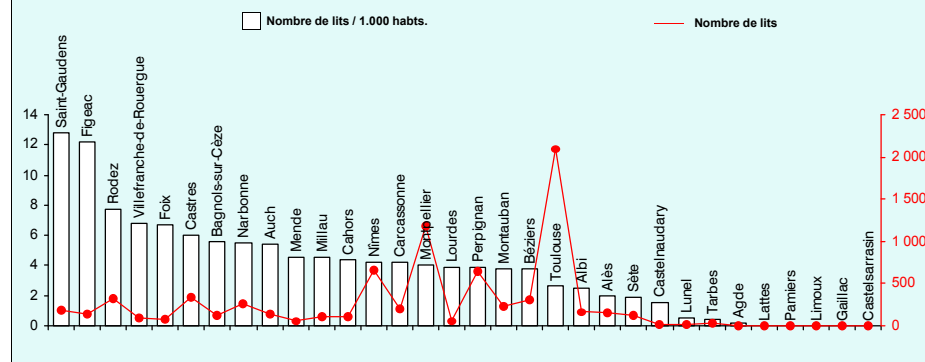


CLASSEMENT DES UNITES URBAINES

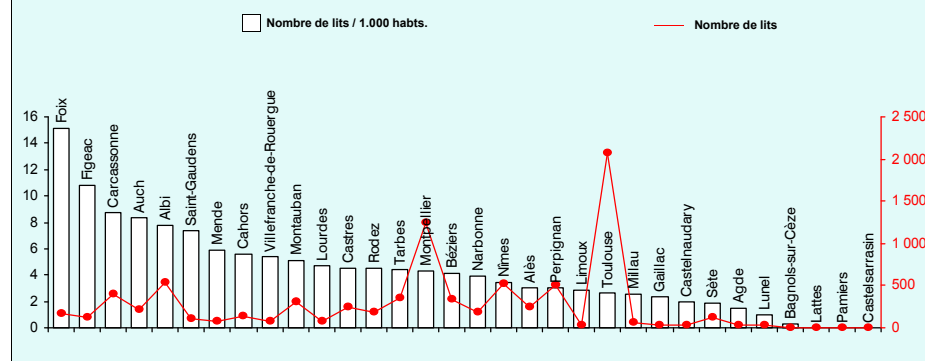
GYNECOLOGIE - OBSTETRIQUE



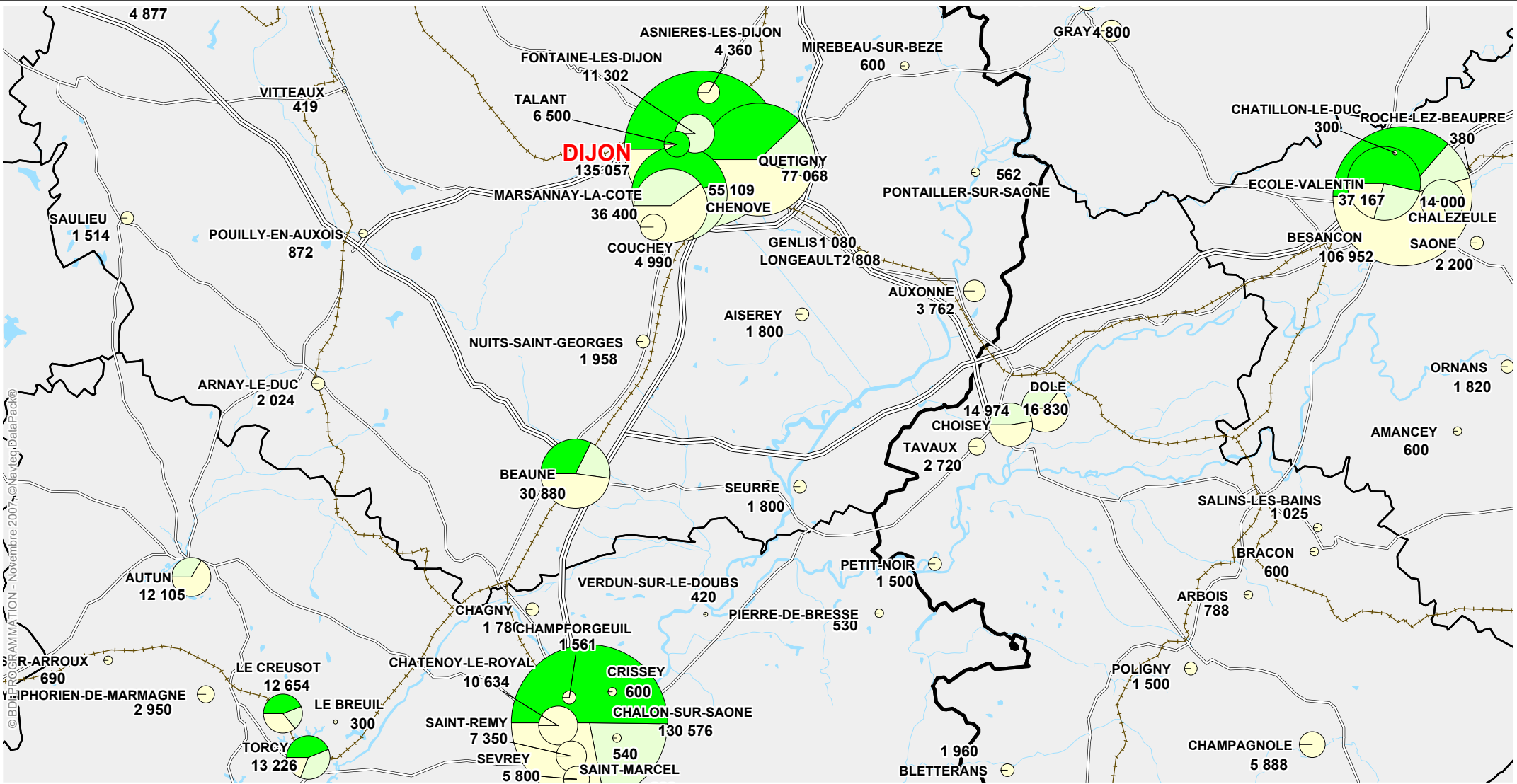
SERVICES DE CHIRURGIE



SERVICES DE MEDECINE



COMMERCE D'AGGLOMERATION : NIVEAU REGIONAL



Limites et réseaux

- Limite de région
- Limite de département
- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Voie ferrée

Sources : revues professionnelles 2001, compléments BDI 2006

Surfaces de vente (m²)

- 50 000
- 20 000
- 10 000

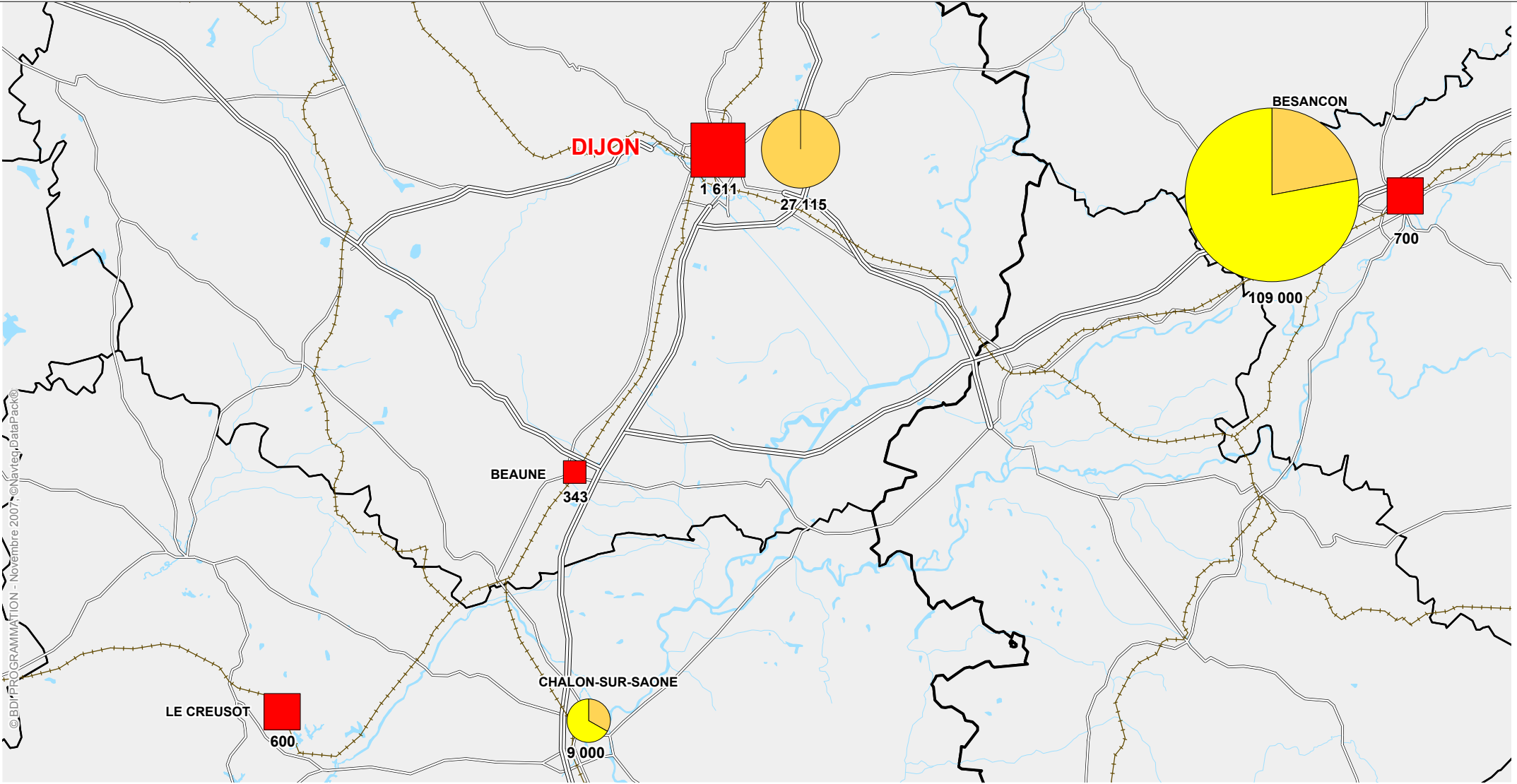
Type de commerce

- Centres Commerciaux
- Hypermarchés
- Grandes surfaces spécialisées

9 211 Total des surfaces de vente

- Centres commerciaux : établissements réunissant un ensemble de commerces reliés par une galerie.
- Hypermarchés : surface de vente supérieure à 2 500 m².
- Moyennes et grandes surfaces spécialisées : surface de vente supérieure à 300 m².

CONGRES / EXPOSITIONS : NIVEAU REGIONAL



©BDI PROGRAMMATION - Novembre 2007 - ©Navteq, DataPack®

Limites et réseaux

- Limite de région
- Limite de département
- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Voie ferrée

Sources : annuaires professionnels 2001, compléments BDI 2006.

Congrès : capacité du plus grand amphithéâtre (nb de places)

Moins de 500	500 à 1 500	Plus de 1 500

1 000 Nombre de places

- Congrès : centres de congrès ou de convention équipés d'au moins un amphithéâtre et de salles de réunion réunis dans un même lieu et spécialisés dans l'organisation de congrès (hors parcs d'expositions et grandes salles de spectacles transformables). Le plus grand amphithéâtre correspond à la plus grande salle gradinée disposant d'une scène.

Surface des parcs d'expositions (m²)

	25 000
	50 000

70 000 Surface du parc

Type de surface d'exposition

	Couverte
	Extérieure

 BDI PROGRAMMATION FINANCIER DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	MONOGRAPHIE NEUILLY-SUR-SEINE N°INSEE : 92051 Population 1999 : 60364	BDI PROGRAMMATION B.P. 181 06904 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX Tél : 04 92 96 26 70 Fax : 04 92 96 26 76 E-mail : sophia.bdi@menighetti.fr Site web : www.menighetti.fr
---	--	---

1.HOTELLERIE

Sont recensés :
 L'ensemble des hôtels (hôtels de 1 à 4 étoiles luxe et non classés).
 Hôtels classés : Ensemble des hôtels classés au guide Michelin 2001.
 Hôtels de confort : Ensemble des hôtels inscrits au guide Michelin 2001 de la catégorie bon confort à grand luxe.

		1	2
Sous-thème \ Nom de l'installation \ Type d'équipement	Adresse de l'installation/ Nom de l'équipement	Nb d'Hôtels	Nb de chambre
1.1 HOTELS 3 ETOILES ET PLUS			
HOTEL DE TOURISME 3 ETOILES			
HOTEL DE TOURISME 3 ETOILES		5	267
HOTEL DE TOURISME 4 ETOILES			
HOTEL DE TOURISME 4 ETOILES		1	242
1.2 HOTELS 2 ETOILES			
HOTEL DE TOURISME 2 ETOILES			
HOTEL DE TOURISME 2 ETOILES		3	111
1.3 HOTELS NON CLASSIFIES ET 1 ETOILE			

 BDI PROGRAMMATION L'ÉQUIPEMENT DE TERRITOIRES AUX COLLECTIVITÉS	MONOGRAPHIE NEUILLY-SUR-SEINE N°INSEE : 92051 Population 1999 : 60364	BDI PROGRAMMATION B.P. 181 06004 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX Tél : 04 92 98 26 70 Fax : 04 92 98 26 76 E-mail : sophia.bdi@menighetti.fr Site web : www.menighetti.fr
---	---	---

5.2.SOCIAL - PETITE ENFANCE

Sont recensés toutes les structures et équipements prenant en charge la garde d'enfants de moins de 3 ans et quel que soit le statut (municipal, associatif, parental, hospitalier, entreprises...).

Halte-garderies : Halte-garderies collectives ou familiales accueillant des enfants quelques heures par jour.

Autres Garderies : garderies, jardins d'enfants accueillant des enfants de façon temporaire.

Crèches collectives : Crèches accueillant les enfants de façon permanente.

Crèches familiales : Structures organisant la garde des enfants au domicile des assistantes maternelles.

Relais parentaux : Structures de proximité, qui proposent des modes d'accueil pour les enfants de 6 mois à 12 ans lorsqu'il y a une situation de crise familiale.

Sous-thème \ Nom de l'installation \ Type d'équipement	Adresse de l'installation/ Nom de l'équipement	1 Nb de places	2 Nb assist mat.
5.2.1 CRECHES COLLECTIVES			
GERMAIN HOUARD CRECHE COLLECTIVE	119 AVENUE ACHILLE PERRETI	33	
SAINTÉ AMÉLIE CRECHE COLLECTIVE	24 RUE DES POISSONNIERS	60	
EMILE BERGERAT CRECHE COLLECTIVE	55 BIS VILLA EMILE BERGERAT	60	
SAINTÉ ANNE CRECHE COLLECTIVE	6270, AVENUE DU ROULE	60	
SOVER CRECHE COLLECTIVE	36 RUE SOVER	60	
5.2.2 CRECHES FAMILIALES			
BAILLY CRECHE FAMILIALE	19 RUE BAILLY / 22/24 RUE YBRY	28	

Table des matières

Introduction	7
1. Les sources à statut « public »	8
1.1 Les bases multi-équipements	8
1.1.1 La base permanente des équipements	8
1.1.1.1 Description	8
1.1.1.2 Intérêt et limites	9
1.1.1.3 Accès aux données	9
1.1.2 L'inventaire communal	10
1.1.2.1 Description	10
1.1.2.2 Intérêt et limites	10
1.1.2.3 Accès aux données	11
1.1.3 Sirene® base de données	11
1.1.3.1 Description	11
1.1.3.2 Intérêt et limites	12
1.1.3.3 Accès aux données	12
1.1.4 Equipements présents dans une base de données géographique : la BD TOPO®	13
1.1.4.1 Description	13
1.1.4.2 Intérêt et limites	14
1.1.4.3 Accès et disponibilités des données	15
1.2 Autres sources de données, spécifiques à un domaine	15
1.2.1 Le répertoire ADELI (Automatisation Des Listes)	15
1.2.1.1 Description	15
1.2.1.2 Intérêt et limites	15
1.2.1.3 Accès aux données	15
1.2.2 Le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS)	16
1.2.2.1 Description	16
1.2.2.2 Intérêt et limites	16
1.2.2.3 Accès aux données	17
1.2.3 Le Répertoire Académique et Ministériel sur les Etablissements du Système Educatif (RAMSESE)	17
1.2.3.1 Description	17
1.2.3.2 Intérêt et limites	18
1.2.3.3 Accès aux données	18
1.2.4 Les fichiers d'hébergement touristique	18
1.2.4.1 Description	18
1.2.4.2 Accès aux données	19

1.2.5	Le fichier des équipements sportifs	19
1.2.5.1	Description	19
1.2.5.2	Intérêt et limites	19
1.2.5.3	Accès aux données	19
1.2.6	Le fichier des établissements cinématographiques	20
1.2.6.1	Description	20
1.2.6.2	Intérêt et limites	20
1.2.6.3	Accès aux données	20
1.2.7	Muséofile, le répertoire des musées français	20
1.2.7.1	Description	20
1.2.7.2	Accès aux données	21
1.2.8	Adresses des bibliothèques publiques, le répertoire des bibliothèques départementales de prêt et des bibliothèques municipales	21
1.2.8.1	Description	21
1.2.8.2	Intérêt et limites	21
1.2.8.3	Accès aux données	21
2.	Les sources à statut « privé »	22
2.1	Les Bases d'équipement en agence d'urbanisme	22
2.1.1	Description	22
2.1.2	Intérêt et limites	23
2.1.3	Accès et disponibilités des données	23
2.2	La BDE / Base de Données des Equipements et des Services de la société INEXIA MENIGHETTI PROGRAMMATION	23
2.2.1	Description	23
2.2.1.1	Objectif	23
2.2.1.2	Les sources de données et les thèmes de la « BDE »	24
2.2.1.3	Mise à jour du fichier	25
2.2.1.4	Les villes et agglomérations concernées	25
2.2.2	Intérêt et limites	27
2.2.3	Les produits de diffusion et l'accès aux données	27
2.2.3.1	Les produits de diffusion	27
2.2.3.2	L'accès aux données	28
2.2.4	Exemples d'utilisation de la Base de Données des Equipements et des Services des agglomérations (BDE)	28
2.2.4.1	Deux exemples récents d'utilisation de la « BDE » par la société INEXIA MENIGHETTI PROGRAMMATION	28
2.2.4.2	Exemple d'utilisation de la Base des Equipements et des Services des agglomérations (BDE) pour des travaux du MEEDDAT	29
3.	En conclusion	32
	Annexes	33

© ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
centre d'Études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
Toute reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement du Certu est illicite (loi du 11 mars 1957).
Cette reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

Dépôt légal: 3^e trimestre 2009
ISSN: 1263-2570
ISRN: Certu/RE -- 09-22 -- FR

Certu
9, rue Juliette-Récamier
69456 Lyon cedex 06
☎ (+33) (0) 4 72 74 59 59
Internet <http://www.certu.fr>